

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION



NOTE

TITRE DU DOCUMENT : Rapport annuel de gestion 2022-2023

DATE : Le 27 novembre 2023

OBJET : **Erratum**

Veuillez prendre note de la présence d'inexactitudes dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (le Ministère) déposé le 26 septembre 2023 à l'Assemblée nationale.

Vous trouverez ci-joint les tableaux *Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023* et *Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023*, qui auraient dû apparaître au rapport annuel de gestion 2022-2023 du Ministère en lieu et place de ceux présentés aux pages 45 et 46 du rapport déposé en septembre dernier.

Merci de prendre bonne note de ces changements.

Le sous-ministre,



Benoit Dagenais

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Catégorie ¹	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés ² [4] = [3]/1 826,3
Personnel d'encadrement*	139 770	303	140 072	76,7
Personnel professionnel	1 119 469	23 208	1 142 677	625,7
Personnel enseignant	1 029 565	0	1 029 565	563,7
Personnel de bureau, personnel technicien et assimilé	916 372	41 249	957 621	524,4
Total 2022-2023	3 205 175	64 760	3 269 935	1 790,5
Total 2021-2022	3 013 514	30 327	3 043 841	1 666,6

* Le personnel d'encadrement inclut les titulaires d'emplois supérieurs.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	2	106 500,00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	88	48 229 207,82 \$
Total des contrats de service	90	48 335 707,82 \$

¹ Les étudiantes, les étudiants et les stagiaires ne sont pas comptabilisés comme entités assujetties à la *Loi sur la fonction publique*.

² Le total des équivalents à temps complet (ETC) transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet sur la base de 1 826,3 heures par année par personne.

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

Cette publication a été réalisée par la Direction de la planification stratégique et de la reddition de comptes en collaboration avec les secteurs et les directions du Ministère.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site
<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/immigration/publications>.

Demandes de renseignements

Région de Montréal : 514 864-9191

Partout ailleurs au Québec : 1 877 864-9191

Pour plus d'information :

<https://www.quebec.ca/immigration>

Appareil téléscripteur pour les personnes sourdes et malentendantes

Région de Montréal : 514 864-8158

Partout ailleurs au Québec : 1 866 227-5968

Dépôt légal – Septembre 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-95454-5 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-95457-6 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2023

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée,
à la condition que la source soit mentionnée.



TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	XI
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	XIII
1. L'ORGANISATION	1
1.1 L'organisation en bref	1
1.2 Faits saillants	4
2. LES RÉSULTATS	6
2.1 Plan stratégique	6
2.2 Déclaration de services à la clientèle	25
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	37
3.1 Utilisation des ressources humaines	37
3.2 Utilisation des ressources financières	41
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	42
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	45
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	45
4.2 Développement durable	46
4.3 Occupation et vitalité des territoires	50
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	63
4.5 Accès à l'égalité en emploi	65
4.6 Allègement réglementaire et administratif	70
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	72
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	74
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	76
4.10 Politique de financement des services publics	80

MESSAGE DE LA MINISTRE

Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4



Madame la Présidente,

Conformément à la responsabilité qui m'est conférée en vertu de l'article 26 de la *Loi sur l'administration publique*, j'ai le plaisir de déposer à l'Assemblée nationale le rapport annuel de gestion du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration couvrant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

La dernière année a été riche en réalisations pour le Ministère. Parmi celles-ci, soulignons les actions visant à mieux reconnaître les compétences des personnes immigrantes et à favoriser leur attraction et leur intégration, en français, au marché du travail en région. Le Ministère améliore et accélère la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin qu'elles puissent exercer rapidement leur métier ou leur profession et ainsi contribuer à la prospérité économique du Québec et à l'essor de la population.

Le Ministère a également déployé un ensemble de mesures de protection et de promotion de la langue française. Il a notamment bonifié son offre de francisation en ligne et élargi l'accès à l'offre de service dans les domaines d'emploi prioritaires, ainsi que l'accès au remboursement pour les cours de français suivis à l'étranger. Toutes ces mesures ont eu pour effet d'engendrer un fort engouement pour la francisation.

De plus, le Ministère peut compter sur un important réseau régional et sur ses partenaires des milieux municipaux et communautaires pour mettre en place des solutions bénéfiques pour les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants et permettre de favoriser leur intégration dans leur société d'accueil. Par ailleurs, le Ministère a réorganisé sa présence à l'international afin de favoriser l'attraction d'une clientèle francophone, majoritairement dans les secteurs qui vivent une pénurie de main-d'œuvre au Québec.

Ces réalisations ont été possibles grâce à l'entière collaboration et mobilisation du personnel du Ministère. Celui-ci contribue à l'atteinte de sa mission qui consiste à promouvoir l'immigration, la francisation et l'intégration des personnes immigrantes, à sélectionner les personnes immigrantes et à favoriser leur pleine participation au développement du Québec.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,

Christine Fréchette

Québec, septembre 2023

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Madame Christine Fréchette

Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
1200, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2X 0C9

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 en vue de son dépôt à l'Assemblée nationale du Québec.

Le rapport rend compte des résultats obtenus par le Ministère au regard des objectifs et des orientations de la quatrième année du *Plan stratégique 2019-2023*. Il présente les réalisations liées aux engagements de la *Déclaration de services à la clientèle* et aux exigences législatives et gouvernementales. Par ailleurs, il respecte les exigences de la *Loi sur l'administration publique* et les consignes gouvernementales du Secrétariat du Conseil du trésor.

Le Ministère a accompli d'importantes réalisations, notamment :

- La réponse à une forte augmentation de clientèles en francisation au cours de l'exercice financier. Les clientèles du Ministère, en francisation, ont augmenté de 25,6 % en 2022-2023 pour atteindre près de 47 000 personnes inscrites ;
- La coordination gouvernementale de l'accueil des personnes ressortissantes ukrainiennes dans le contexte de la crise humanitaire qui a suivi le déclenchement du conflit par la Russie ;
- La mise en ligne d'un outil qui facilite les démarches de recrutement et d'embauche à l'international des employeurs du Québec en leur permettant de rechercher en libre-service les diplômes étrangers comparables aux diplômes québécois ;
- L'accueil de près de 450 personnes arrivées au Québec en 2022-2023 dans le cadre du projet de reconnaissance des compétences pour les infirmières et infirmiers diplômés à l'étranger ;
- La conclusion de plusieurs ententes avec différents partenaires, des organismes communautaires, des municipalités régionales de comté et des villes pour offrir un accompagnement aux personnes immigrantes dans leurs démarches de régionalisation ;
- Le déploiement de l'application mobile d'Accompagnement Québec qui permet de guider la personne immigrante dans ses démarches d'intégration au Québec ;
- La mise en place d'une mesure visant à attirer à l'extérieur de la communauté métropolitaine de Montréal et à favoriser l'établissement durable d'étudiantes et d'étudiants étrangers qui suivent des formations en français dans un programme d'études ciblé par l'Opération main-d'œuvre ;
- La réorganisation de la présence du Ministère à l'international pour recentrer ses actions sur les territoires francophones et francotropes ;

- La réalisation de missions de recrutement Journées Québec dans les secteurs prioritaires visés par l'Opération main-d'œuvre qui ont permis de recruter 4 150 personnes, dont 37 % dans le secteur de la santé ;
- L'élargissement de l'offre de service en francisation dès l'étranger aux personnes immigrantes, dans des domaines d'emploi prioritaires, afin d'accélérer leur intégration en français dès leur arrivée au Québec.

Je profite de l'occasion pour souligner le travail remarquable accompli par les différentes équipes du Ministère pour mener à terme les différents mandats qui leur sont confiés. Je suis fier de pouvoir compter sur l'expertise, le professionnalisme et la fiabilité du personnel au service de notre mission, qui fait la force de notre ministère.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le sous-ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Dagenais', written in a cursive style.

Benoit Dagenais

Montréal, septembre 2023

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les informations contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de la responsabilité du sous-ministre et des autres membres de la direction du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'exhaustivité, la fiabilité et la divulgation des résultats et des informations qui sont contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2022-2023*.

À notre connaissance, les résultats et les informations contenus dans le présent rapport :

- Décrivent fidèlement la mission, les domaines d'activité, la structure et l'utilisation des ressources de l'organisation ;
- Présentent les engagements, les principaux objectifs et les résultats de ceux-ci ;
- Couvrent l'ensemble des interventions importantes du Ministère ;
- Apportent des précisions sur les exigences législatives et gouvernementales ;
- Sont fiables et exacts.

Au terme de son examen, la Direction de l'audit interne a conclu que les résultats et les informations présentés dans les parties examinées du *Rapport annuel de gestion 2022-2023* du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

À notre avis, les résultats et les informations contenus dans ce document correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2023.

Les membres de la direction approuvent le *Rapport annuel de gestion 2022-2023*.

Les membres de la direction,



Benoit Dagenais,
Sous-ministre



Zoubida Abdelkader,
Sous-ministre adjointe
à l'Intégration



Artur J. Pires,
Sous-ministre adjoint
à la Planification de l'immigration
et Affaires extérieures



Frederico Fonseca,
Sous-ministre adjoint
à Francisation Québec



Karine Dumont,
Sous-ministre adjointe
à l'Immigration et à la
Reconnaissance des compétences



Stéphane Lanctôt,
Sous-ministre adjoint
au Soutien à la performance
et à la transformation

Montréal, septembre 2023

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Monsieur Benoit Dagenais

Sous-ministre

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

1200, boulevard Saint-Laurent

Montréal (Québec) H2X 0C9

Monsieur le Sous-ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et des informations présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2022-2023* du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Les parties que nous avons examinées sont les suivantes :

- Les résultats et informations du Ministère en lien avec les orientations de la dernière année du *Plan stratégique 2019-2023 — Mise à jour octobre 2020* ;
- Les résultats et informations concernant la *Déclaration de services à la clientèle* ;
- Les résultats et informations se rapportant à l'utilisation des ressources (humaines, financières et informationnelles).

Notre responsabilité consiste à évaluer la plausibilité et la cohérence des résultats et des informations présentés dans les parties examinées du *Rapport annuel de gestion 2022-2023*, en nous appuyant sur nos travaux effectués lors de notre examen. La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des résultats et des informations contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2022-2023* incombe aux membres de la direction du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Cet examen a été conduit conformément aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes (IIA)*. Nos travaux ont consisté essentiellement à inspecter des documents, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à discuter avec les membres de la direction et à prendre en considération les informations fournies dans le cadre de cet examen. Ces travaux ne visaient pas à vérifier les systèmes de compilation, ni à évaluer le contrôle interne, ni à procéder à des tests détaillés sur une base d'échantillonnage. Par conséquent, la conclusion issue de nos travaux ne constitue pas une opinion d'audit sur les résultats et les informations contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2022-2023*.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les informations présentés dans les parties examinées du *Rapport annuel de gestion 2022-2023* du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration nous paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

Le directeur de l'audit interne,



Mathieu Roger Rivard, MBA, CPA auditeur

Montréal, septembre 2023

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

La mission

Sélectionner les personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et favoriser leur francisation, leur intégration et leur contribution à la prospérité du Québec.

La vision

Une organisation engagée qui coordonne l'action gouvernementale en matière d'immigration, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes et qui soutient les entreprises et les collectivités du Québec.

Les valeurs

Le Ministère adhère pleinement à la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise*. Il s'est toutefois donné trois valeurs qui lui sont propres, soit l'équité, le sens du service et l'ouverture à l'immigration et sa contribution à la société québécoise. En complément, il mise sur les valeurs de compétence, d'intégrité, de loyauté et de respect pour mener à bien sa mission.

Domaines d'intervention

En 1991, le gouvernement du Québec et le gouvernement canadien ont conclu l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, lequel établit le partage des responsabilités entre les deux ordres de gouvernement en précisant leurs sphères d'intervention respectives en matière d'immigration. En vertu de cet accord, le gouvernement canadien verse une compensation financière au Québec pour la prestation des services d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes, champ de compétence dont il s'est retiré.

Le Ministère dispose de plusieurs mandats en lien avec ses trois principaux domaines d'intervention, soit l'immigration, la francisation et l'intégration, dont les indispensables sont prévus dans la *Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration*. À cet effet, il :

- Planifie le nombre de personnes immigrantes que le Québec souhaite accueillir et la composition de cette immigration ;
- Assure et coordonne, avec le soutien des ministères et organismes concernés, la promotion de l'immigration au Québec ainsi que la prospection et le recrutement des ressortissants étrangers dans les pays étrangers ;

- Offre un parcours d'accompagnement personnalisé aux personnes immigrantes, notamment en leur apportant un soutien dans leurs démarches d'immigration, de francisation et d'intégration ainsi qu'en les informant sur les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne* (chapitre C-12), l'importance de la langue française, la culture québécoise et le dynamisme des régions ;
- Sélectionne, à titre temporaire ou à titre permanent, des ressortissants étrangers en mesure de participer pleinement, en français, notamment par leur intégration au marché du travail, à la société québécoise ;
- Contribue, par la sélection à titre temporaire ou permanent de ressortissants étrangers, à l'occupation et au dynamisme des régions ainsi qu'à répondre aux besoins et aux choix du Québec, notamment aux besoins actuels du marché du travail, en fonction de la réalité économique, démographique, linguistique et socioculturelle ;
- Veille à la réunification familiale, participe aux efforts en matière de solidarité internationale et répond à d'autres situations humanitaires ;
- Coordonne, avec le soutien des ministères et organismes concernés, la mise en œuvre de services d'accueil, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes visant notamment l'apprentissage du français, des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne* ;
- Suscite et coordonne l'engagement des ministères et organismes ainsi que des autres acteurs concernés de la société, notamment des municipalités, afin d'édifier des collectivités plus inclusives, contribuant à l'établissement durable en région des personnes immigrantes, de favoriser la pleine participation, en français, de ces personnes et des minorités ethnoculturelles à la vie collective, en toute égalité et dans le respect des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne*, ainsi que de concourir, par l'établissement de relations interculturelles harmonieuses, à l'enrichissement culturel de la société québécoise ;
- Évalue l'apport de l'immigration au Québec en assurant un suivi du parcours des personnes immigrantes afin de connaître notamment leur niveau de connaissance du français et leur intégration au marché du travail, en vue d'assurer leur pleine participation à la société québécoise ;
- Promeut l'apport de l'immigration à la prospérité du Québec, à la pérennité et à la vitalité du français, langue commune dont la connaissance est la clé d'une participation réussie à la vie collective, à l'occupation et au dynamisme des régions ainsi qu'au rayonnement international de la province.

Le Ministère améliore également et accélère la reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger afin qu'elles puissent rapidement intégrer le marché du travail québécois, en occupant un emploi à la hauteur de leurs compétences. Pour ce faire, le Ministère identifie, notamment, des systèmes éducatifs et des milieux d'exercice comparables à celui du Québec. Il finance l'offre de formation d'appoint par une allocation de participation à une formation d'appoint ou à un stage non rémunéré aux personnes immigrantes et il soutient les employeurs pour l'évaluation des études effectuées hors du Québec.

De plus, le 1^{er} juin 2022, la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* a été sanctionnée. Sa sanction officialise, au sein du Ministère, l'institution de Francisation Québec depuis le 1^{er} juin 2023. Ce volet de mission sera mis en œuvre à partir de l'exercice financier 2023-2024.

Les collaborations

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires. Dans la poursuite de sa mission, il conclut des ententes de partenariat avec certains ministères et organismes gouvernementaux ainsi qu'avec des établissements d'enseignement, des municipalités, des ordres professionnels et autres organismes de réglementation, des regroupements d'employeurs, de travailleuses et de travailleurs, des organismes communautaires qui œuvrent dans le domaine des relations interculturelles, des organismes qui offrent des services d'accueil et d'intégration aux personnes immigrantes et des organismes de développement économique.

Chiffres clés 2022-2023

Chiffres clés	Description
2 263	Effectif du Ministère ¹
492,3 M\$	Dépenses du Ministère
68 715 ²	Personnes admises au Québec en 2022
45 541	Personnes admises dans la catégorie de l'immigration économique en 2022
46 855	Personnes immigrantes distinctes ayant reçu un service au Registraire et ayant participé à un cours de français langue d'intégration à temps complet, à temps partiel ou en ligne
94 337	Personnes distinctes ayant reçu des services dans le cadre du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration
1 566	Entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de l'offre intégrée de services du Ministère

1. L'effectif du Ministère correspond au nombre de personnes employées régulières et occasionnelles, y compris le personnel enseignant et les titulaires d'emplois supérieurs, mais n'inclut pas les étudiantes et les étudiants ainsi que les stagiaires.
2. Ce nombre inclut 14 347 admissions en rattrapage en raison de la fermeture des frontières durant la pandémie de la COVID-19.

1.2 Faits saillants



APPUI À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

Francisation Québec : Sanction de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*. Tout au long de l'exercice financier, le Ministère a coordonné d'importants travaux gouvernementaux en vue de la mise en œuvre de Francisation Québec le 1^{er} juin 2023.

Hausse historique de la clientèle en francisation : Augmentation de 25,6 % du nombre de personnes inscrites en francisation par rapport à l'année précédente.

Élargissement des services de francisation : Services offerts dès l'étranger aux personnes immigrantes dans les domaines d'emploi prioritaires ciblés dans le cadre des Journées ciblées dans le cadre des Journées Québec, afin d'accélérer, dès leur arrivée au Québec, leur intégration en français à la société québécoise.

Aide financière : Élargissement de l'admissibilité au remboursement des cours de français suivis à l'étranger auprès d'un partenaire en francisation pour les personnes immigrantes temporaires qui détiennent un Certificat d'acceptation du Québec.



ATTRACTION ET SÉLECTION DES PERSONNES IMMIGRANTES

Modifications au Programme des personnes réfugiées à l'étranger (Parrainage collectif) : Intégrité renforcée du programme, une plus grande protection des personnes parrainées et une meilleure prise en charge par leurs garants.

Recrutement ciblé à l'international : Intensification des efforts du Ministère dans les territoires francophones et francotropes.

Reconnaissance des compétences : Mise en ligne d'un outil qui permet aux employeurs du Québec la recherche en libre-service de diplômés étrangers comparables aux diplômés québécois afin d'appuyer le recrutement international.

Réponse à la pénurie de main-d'œuvre : Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, 7 482 personnes invitées à déposer des demandes de sélection permanente dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés ont déclaré occuper une profession identifiée comme prioritaire dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre.

Réponse aux besoins des employeurs et des régions : Réalisation de 19 missions de recrutement international Journées Québec qui visent particulièrement les professions à forte demande par les entreprises du Québec.



ACCUEIL ET INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration

(PASI) : 110 organismes ont été financés en 2022-2023 pour offrir des services de soutien à l'intégration, dont 41 pour offrir un accompagnement aux personnes immigrantes dans leurs démarches de régionalisation.

Accueil des Ukrainiennes et des Ukrainiens :

4 980 ménages reçus au kiosque de l'aéroport de Montréal, totalisant 9 783 personnes, entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.

Projet de reconnaissance des compétences pour les infirmières et infirmiers diplômés à l'étranger :

Ententes conclues avec 21 organismes partenaires pour coordonner l'hébergement temporaire, faire un suivi des besoins spécifiques, faciliter l'installation et la rétention en région de près de 450 personnes arrivées au Québec en 2022-2023 dans le cadre de ce projet.

Offre de service d'accueil spécifique aux travailleurs agricoles saisonniers :

Près de 1,86 M\$ de financement sur deux ans à quatre organismes partenaires pour le développement d'une offre de service d'accueil spécifique aux besoins de cette clientèle.

Soutien aux travailleurs étrangers temporaires :

Entente conclue avec le Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec pour l'accueil à l'aéroport et le soutien nécessaire à leur installation et pour en assurer le suivi.

Accueil des demandeurs d'asile :

68 510 personnes ont fait une demande d'asile au Québec entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.



RÉGIONALISATION EN FONCTION DES BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Répartition régionale de l'immigration :

Lancement du Plan d'action ministériel sur la régionalisation de l'immigration pour mieux faire contribuer les personnes immigrantes au développement social, économique et culturel du Québec tout en assurant sa croissance démographique.

Programme d'appui aux collectivités :

Plus de 80 % des municipalités régionales de comté du Québec bénéficient d'un soutien financier pour la mise en œuvre de projets contribuant à l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives.

Attraction et rétention des personnes étudiantes étrangères en région :

La mise en place d'une mesure visant à attirer des étudiantes et étudiants étrangers qui suivent des formations en français dans un programme d'études ciblé par l'Opération main-d'œuvre, à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal, et à favoriser l'établissement durable.



OPTIMISATION DES STRATÉGIES D'IMMIGRATION

Mise en œuvre du Programme de Mobilité Internationale + :

Nouvelle voie rapide qui offre la possibilité d'une arrivée au Québec et d'une intégration en emploi hâtive aux travailleuses et travailleurs étrangers, résidant à l'étranger ou dans une autre province, sélectionnés par le Québec en attente de leur résidence permanente.

Accès simplifié à l'embauche :

Ajout à la liste des professions admissibles au traitement simplifié de 58 professions peu spécialisées (niveau C selon la Classification nationale des professions de 2016), identifiées par le Québec, ce qui simplifie pour les entreprises l'embauche de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires, tout en améliorant leur protection.

Renforcement de l'accompagnement personnalisé :

Déploiement de l'application mobile d'Accompagnement Québec qui permet d'accéder en tout temps aux services du Ministère et de ses partenaires.

Simplification des démarches pour les étudiantes et étudiants :

Versement d'une lettre au dossier en ligne plutôt que l'émission de la copie papier du Certificat d'acceptation du Québec pour études.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Sommaire des résultats 2022-2023 relatifs aux engagements du *Plan stratégique 2019-2023* —
*Mise à jour octobre 2020*³

Enjeu 1 : Une immigration répondant aux besoins du Québec

Orientation 1 : Sélectionner des personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
1.1 Optimiser l'arrimage entre la sélection de personnes immigrantes et les besoins du marché du travail du Québec	1.1.1 Proportion de personnes immigrantes sélectionnées appartenant à la catégorie économique	82 %*	82,4 %*	9
1.2 Favoriser la sélection de personnes immigrantes qui répondent aux enjeux démographiques du Québec	1.2.1 Proportion de personnes immigrantes sélectionnées comme travailleuses et travailleurs qualifiés par le Québec âgées de 35 ans et moins	74 %*	79,3 %*	10
1.3 Augmenter l'attractivité du Québec auprès du marché migratoire international	1.3.1 Nombre de travailleuses et de travailleurs étrangers embauchés à la suite d'une activité de recrutement	3 000*	4 150*	11
1.4 Accroître l'apport de l'immigration temporaire en soutien à la relance économique	1.4.1 Taux de croissance du nombre de travailleuses et travailleurs sélectionnés à titre temporaire	15 %*	215,8 %*	12

* La cible et le résultat sont calculés en année civile.

3. La pandémie a eu des répercussions notables sur les cibles fixées en 2019, ce qui a nécessité une révision de quelques-unes d'entre elles à l'automne 2020.

Enjeu 2 : Un établissement durable des personnes immigrantes dans l'ensemble des régions du Québec

Orientation 2 : Augmenter la connaissance du français chez les personnes immigrantes

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
2.1 Augmenter la participation des personnes immigrantes aux services de francisation gouvernementaux	2.1.1 Proportion de personnes immigrantes, ayant déclaré ne pas connaître le français à l'admission, qui participent à l'offre gouvernementale de cours de français dans les 3 années suivant leur admission	65 %	43,6 %	13
2.2 Assurer la progression du niveau de compétence des participantes et participants aux cours de français offerts par le Ministère	2.2.1 Proportion des élèves scolarisés ayant commencé leur francisation au stade débutant qui ont atteint des compétences de stade intermédiaire, à l'oral ou à l'écrit au Ministère	70 %	63,9 %	15

Orientation 3 : Soutenir l'intégration socio-économique des personnes immigrantes

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
3.1 Accompagner la personne immigrante dans son parcours d'intégration	3.1.1 Proportion des personnes immigrantes adultes prises en charge par le Service d'accueil à l'aéroport qui participent à Accompagnement Québec dans l'année suivant leur arrivée au Québec	75 %	9,3 %	16
	3.1.2 Taux de présence des personnes immigrantes admises au Québec, un an après leur admission (RAMQ)	75 %*	83,3 %*	17
3.2 Réduire les écarts en matière d'indicateurs d'emploi entre les personnes immigrantes du Québec et celles de l'ensemble du Canada	3.2.1 Écart entre le taux d'emploi des personnes immigrantes de 15 à 64 ans nouvellement arrivées au Québec (5 ans ou moins) et celui de l'ensemble du Canada	1 point de %*	2,6 points de %*	18

* La cible et le résultat sont calculés en année civile.

Orientation 4 : Soutenir la vitalité et le développement des collectivités

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
4.1 Augmenter la contribution des personnes immigrantes à la vitalité et à la prospérité des régions	4.1.1 Proportion des personnes immigrantes qui se destinent hors des régions administratives de Laval, de la Montérégie et de Montréal au moment de leur sélection par le Québec	24 %*	32,6 %*	19
	4.1.2 Proportion de personnes immigrantes démontrant un sentiment d'appartenance à la société dans les 3 années suivant l'obtention de leur résidence permanente	80 %	78,7 %	20

* La cible et le résultat sont calculés en année civile.

Orientation 5 : Accompagner les entreprises québécoises dans leurs efforts de croissance et de prospérité

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
5.1 Répondre aux besoins des entreprises en matière de main-d'œuvre immigrante	5.1.1 Nombre d'entreprises du Québec ayant bénéficié d'un accompagnement par le Ministère	1 200	1 566	21
	5.1.2 Taux de satisfaction des entreprises ayant reçu un accompagnement	85 %	85,9 %	22

Enjeu 3 : Une organisation forte de son expertise

Orientation 6 : Développer le capital compétence et le capital informationnel

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
6.1 Mettre en ligne de nouveaux services à la clientèle pour les programmes d'immigration, de francisation et d'intégration	6.1.1 Proportion de nouveaux services livrés par le Ministère en mode de prestation électronique de services, au cours de l'année	60 %	100 %	23
6.2 Développer les compétences numériques du personnel	6.2.1 Proportion des personnes employées ayant bénéficié d'activités de développement des compétences numériques au cours de la période 2019-2023	80 %	88 %	23
6.3 Accroître la rétention du personnel au Ministère	6.3.1 Taux de rétention du personnel du Ministère	95 %	88,9 %	24

Résultats détaillés 2022-2023 relatifs aux engagements du *Plan stratégique 2019-2023 (Mise à jour – octobre 2020)* : résultats de la quatrième année

ENJEU 1 : UNE IMMIGRATION RÉPONDANT AUX BESOINS DU QUÉBEC

Orientation 1 : Sélectionner des personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec

Objectif 1.1 : Optimiser l'arrimage entre la sélection de personnes immigrantes et les besoins du marché du travail du Québec

Contexte lié à l'objectif

Dans sa planification pluriannuelle, le Ministère détermine les orientations relatives à la composition de l'immigration. Il fixe notamment le nombre de personnes immigrantes qui seront sélectionnées par catégorie d'immigration et la composition de l'immigration qu'il convient d'accueillir en fonction des profils souhaités afin de répondre aux besoins socio-économiques du Québec et de ses régions. Afin que ces personnes occupent un emploi à la hauteur de leurs compétences professionnelles, le Ministère veille notamment à la mise en œuvre d'une série de mesures en reconnaissance des compétences, qui visent à faciliter l'accès aux professions et aux métiers réglementés.

Le Ministère vise également à favoriser la régionalisation des personnes immigrantes et à mieux arrimer les besoins du marché du travail en prêtant une attention particulière aux enjeux liés à la pénurie de main-d'œuvre au moment de réviser ses programmes.

Indicateur 1.1.1 : Proportion de personnes immigrantes sélectionnées appartenant à la catégorie économique

Cet indicateur fait référence à la proportion des personnes ayant obtenu un Certificat de sélection du Québec (CSQ) dans la catégorie de l'immigration économique comparativement à l'ensemble des personnes sélectionnées par le Québec. Une ressortissante ou un ressortissant étranger qui appartient à la catégorie de l'immigration économique doit être sélectionné dans l'un des programmes prévus à l'article 24 du *Règlement sur l'immigration au Québec* (RLRQ, chapitre I-0.2.1, r. 3), soit :

- Programme régulier des travailleurs qualifiés ;
- Programme de l'expérience québécoise ;
- Programme des investisseurs ;
- Programme des entrepreneurs ;
- Programme des travailleurs autonomes ;
- Programmes pilotes d'immigration permanente visés à l'article 32 de la *Loi sur l'immigration au Québec* (RLRQ, chapitre I-0.2.1).

Le calcul inclut l'ensemble des personnes comprises dans la demande d'immigration, soit les personnes requérantes principales et l'ensemble des personnes qui les accompagnent (conjointes, conjoints et enfants).

Mesure de départ : La donnée de référence calculée en fonction des six premiers mois de 2019 est de 78 %.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles*	82 %	80 %	78 %	75 %
Résultats*	82,4 % (Atteinte)	84,8 % (Atteinte)	90,1 % (Atteinte)	78,4 % (Atteinte)

* La cible et le résultat sont calculés en année civile.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La cible a été atteinte grâce aux mesures mises en place par le Ministère. Un fort volume d'invitations à présenter une demande de sélection permanente dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés a été réalisé dans la deuxième moitié de l'année. Les invitations visaient des personnes ayant déclaré leur intérêt à venir s'installer au Québec et dont les profils correspondaient aux besoins du Québec.

Objectif 1.2 : Favoriser la sélection de personnes immigrantes qui répondent aux enjeux démographiques du Québec

Contexte lié à l'objectif

Afin de répondre, entre autres, aux enjeux créés par le vieillissement de la population, le gouvernement du Québec favorise la sélection de personnes immigrantes jeunes et susceptibles d'avoir une intégration réussie et une participation accrue, en français, à la société québécoise, considérant leur capacité d'adaptation et leur potentiel d'apprentissage linguistique. Une immigration jeune contribue à augmenter la proportion de la population en âge de travailler par rapport à la population totale du Québec, ce qui permet d'atténuer l'enjeu du vieillissement démographique.

Indicateur 1.2.1 : Proportion de personnes immigrantes sélectionnées comme travailleuses et travailleurs qualifiés par le Québec âgées de 35 ans et moins⁴

Mesure de départ : La donnée de référence est établie à 71 % selon les données de 2018. Elle est en lien avec le libellé d'origine de l'indicateur qui portait sur les personnes de moins de 35 ans.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles*	74 %	73 %	72 %	72 %
Résultats*	79,3 % (Atteinte)	78,2 % (Atteinte)	80,4 % (Atteinte)	81,1 % (Atteinte)

* La cible et le résultat sont calculés en année civile.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La cible a été dépassée de 5,3 points de pourcentage. Le taux de travailleuses et travailleurs qualifiés de 35 ans et moins sélectionnés par le Québec en 2022 demeure stable par rapport aux trois années antérieures.

4. Le libellé de cet indicateur a été mis à jour en octobre 2020 dans le *Plan stratégique 2019-2023*.

Les proportions de personnes sélectionnées de 35 ans et moins varient relativement peu selon le programme. Toutefois, deux programmes se distinguent particulièrement :

- Le Programme de l'expérience québécoise — diplômés du Québec, dont le taux s'avère supérieur à tous les autres (91,2 % en 2022). Cette proportion élevée est attribuable au fait que ce volet du programme vise des personnes ayant récemment terminé leurs études, ce qui suppose de façon générale une population plus jeune.
- Le Programme pilote d'immigration permanente des travailleurs de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information et des effets visuels, lequel, au contraire, maintient un taux inférieur à ceux des autres programmes (65,9 % en 2022). Ce résultat s'explique par les conditions de sélection de ce programme qui valorisent les études supérieures avancées et les expériences professionnelles acquises dans des emplois à haut salaire. Ainsi, la sélection de personnes plus expérimentées et généralement plus âgées est favorisée.

Objectif 1.3 : Augmenter l'attractivité du Québec auprès du marché migratoire international

Contexte lié à l'objectif

La présence du Ministère sur quatre continents, grâce aux services d'immigration à l'étranger et à leurs antennes, permet de soutenir une stratégie de prospection, d'attraction et de recrutement souple et cohérente avec les besoins de main-d'œuvre des entreprises québécoises. Le Ministère coordonne et réalise différentes activités de recrutement à l'international, dont les missions Journées Québec qui permettent aux employeurs québécois de rencontrer des candidates et candidats étrangers présélectionnés, afin de pourvoir des postes n'ayant pu l'être localement.

Indicateur 1.3.1 : Nombre de travailleuses et de travailleurs étrangers embauchés à la suite d'une activité de recrutement

Mesure de départ : 800 travailleuses et travailleurs étrangers embauchés en 2018 à la suite d'une activité de recrutement.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles*	3 000	1 500	400	2 000
Résultats*	4 150 (Atteinte)	2 292 (Atteinte)	791 (Atteinte)	1 075 (Non atteinte)

* La cible et le résultat sont calculés en année civile.

Cet indicateur représente le nombre de travailleuses et de travailleurs étrangers ayant signé un contrat de travail avec un employeur québécois à la suite d'une mission de recrutement organisée par le Ministère avec la collaboration de ses partenaires, et ce, peu importe que ces travailleuses et travailleurs étrangers aient reçu ou non leur permis de travail. Ainsi, le nombre d'embauches fait référence au nombre de promesses d'embauche, soit le nombre de contrats signés entre des employeurs et des personnes candidates recrutées dans le cadre d'une mission de recrutement à l'étranger, et non aux permis de travail délivrés. Ces données sont déclaratoires et connues six mois après chaque mission grâce à la reddition de comptes fournie par les employeurs participant aux missions.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La cible d'embauches a été dépassée de 1 150 travailleuses et travailleurs étrangers. Un total de 4 150 travailleuses et travailleurs ont été embauchés dans le cadre des 19 missions de recrutement international Journées Québec organisées en 2022. Ces 19 activités de recrutement international Journées Québec ont été organisées par le Ministère avec la collaboration de ses partenaires non gouvernementaux, Montréal International, Québec International et la Société de développement économique de Drummondville.

Ce dépassement s'explique notamment par 1 536 embauches dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Le nombre d'embauches dans ce secteur inclut les résultats du Projet de reconnaissance des compétences des infirmières et infirmiers. Ce nombre a été atteint grâce à la collaboration de Recrutement Santé Québec.

Objectif 1.4 : Accroître l'apport de l'immigration temporaire en soutien à la relance économique

Contexte lié à l'objectif

Dans le but de tenir compte des efforts déployés pour assurer la relance économique du Québec, ce nouvel objectif a été intégré au *Plan stratégique 2019-2023* du Ministère lors de sa mise à jour en 2020. L'intervention du Ministère à cet égard est menée sur plusieurs fronts à la fois. D'abord, les activités de promotion et d'attraction du Ministère permettent d'attirer, à titre temporaire, des travailleuses et travailleurs étrangers qui répondent aux besoins du Québec et de ses régions. Ensuite, l'accompagnement des entreprises dans les activités de recrutement permet d'assurer un contact direct entre les employeurs et les bassins potentiels de main-d'œuvre étrangère, au moyen d'un processus de recrutement international plus efficace et ciblé sur les besoins des entreprises.

Le Ministère intervient conjointement avec le gouvernement fédéral dans l'évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT) des offres d'emploi temporaire présentées par les employeurs qui souhaitent embaucher des travailleuses et travailleurs étrangers dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). De plus, le Ministère évalue les demandes de sélection temporaire des travailleuses et travailleurs étrangers recrutés par un employeur ayant obtenu une décision positive à l'EIMT par les deux paliers de gouvernement et leur délivre un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ).

Indicateur 1.4.1 : Taux de croissance du nombre de travailleuses et travailleurs sélectionnés à titre temporaire⁵

Mesure de départ : 10 818, soit le nombre de Certificats d'acceptation du Québec délivrés en 2019 aux travailleuses et aux travailleurs sélectionnés à titre temporaire.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles*	15 %	10 %	10 %	–
Résultats*	215,8 % (Atteinte)	-11,4 % (Non atteinte)	26 % (Atteinte)	–

* La cible et le résultat sont calculés en année civile. La cible représente le pourcentage additionnel par rapport au résultat de l'année précédente.

5. Cet indicateur a été ajouté en octobre 2020 dans le *Plan stratégique 2019-2023*.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La cible a été largement dépassée. L'ajout de ressources et leur polyvalence ont permis de finaliser plus de demandes et de délivrer plus de CAQ.

Afin de se conformer à la cible d'augmentation de 15 % de croissance du nombre de travailleuses et de travailleurs sélectionnés à titre temporaire par rapport à l'exercice précédent, un total de 13 899 travailleuses et travailleurs devaient être sélectionnés à titre temporaire. Pour 2022, 38 166 personnes ont été sélectionnées, ce qui représente une augmentation de 215,8 % par rapport à la période précédente. Ce résultat s'explique principalement par l'augmentation importante des demandes présentées dans le cadre du PTET étant donné les besoins en main-d'œuvre des entreprises du Québec et les assouplissements apportés à ce programme visant à faciliter l'embauche de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.

ENJEU 2 : UN ÉTABLISSEMENT DURABLE DES PERSONNES IMMIGRANTES DANS L'ENSEMBLE DES RÉGIONS DU QUÉBEC

Orientation 2 : Augmenter la connaissance du français chez les personnes immigrantes

Objectif 2.1 : Augmenter la participation des personnes immigrantes aux services de francisation gouvernementaux

Contexte lié à l'objectif

D'avril 2022 à mars 2023, 46 855 personnes distinctes se sont inscrites en francisation au Ministère. Ce nouveau record représente une progression par rapport à l'exercice financier précédent où 37 317 personnes distinctes avaient participé aux cours de français du Ministère. Ce résultat dépasse de 25,6 % la participation de 2021-2022.

Indicateur 2.1.1 : Proportion de personnes immigrantes, ayant déclaré ne pas connaître le français à l'admission, qui participent à l'offre gouvernementale de cours de français dans les 3 années suivant leur admission

Mesure de départ : 45 %, soit la proportion des personnes immigrantes ayant déclaré ne pas connaître le français à leur admission en 2015 et 2016 et qui ont participé à l'offre de cours de français en 2018.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles	65 %	60 %	55 %	50 %
Résultats*	43,6 % (Non atteinte)	44 % ⁶ (Non atteinte)	50,4 % (Non atteinte)	50,4 % (Atteinte)

* Les résultats présentés tiennent uniquement compte des personnes qui participent à l'offre de service du Ministère, et non de l'ensemble des personnes participant aux services gouvernementaux de francisation.

6. Cette donnée a été corrigée à la suite de la révision de certaines données de 2021-2022. La donnée de référence initiale était 43,5 %.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La cible n'a pas été atteinte. Le résultat porte sur les personnes immigrantes admises du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 qui ont déclaré ne pas connaître le français lors de leur démarche d'admission auprès du gouvernement fédéral et qui ont participé à l'offre de service en francisation du Ministère dans les trois ans suivant leur admission. Les données montrent que la participation à l'offre de service varie grandement selon les sous-catégories d'immigration. En effet, parmi les personnes réfugiées parrainées, 65,7 % ont participé à l'offre de service du Ministère. La proportion monte à 78,8 % pour les personnes réfugiées prises en charge par l'État, mais elle est seulement de 29,7 % parmi les travailleuses et travailleurs qualifiés et de 41,9 % parmi les personnes du regroupement familial. Le contexte de plein emploi dans plusieurs régions du Québec peut contribuer à cette proportion inférieure à la cible établie.

La mise en place de Francisation Québec, le 1^{er} juin 2023, permettra au Ministère d'intensifier les moyens de favoriser la participation à l'offre de service.

Objectif 2.2 : Assurer la progression du niveau de compétence des participantes et participants aux cours de français offerts par le Ministère

Contexte lié à l'objectif

Le Ministère évalue systématiquement les résultats des apprentissages et l'atteinte des niveaux de compétence visés par les cours. Il met en œuvre des actions concrètes pour que l'ensemble des participantes et participants à ses cours progressent dans leurs apprentissages, en tenant compte de leurs profils, de leurs objectifs d'intégration et de leurs besoins différenciés.

Le Ministère a poursuivi la bonification du soutien pédagogique offert au personnel enseignant en francisation. Grâce à l'enrichissement de la plateforme ministérielle Références francisation, le personnel et les élèves ont maintenant accès à plus de matériel et d'outils pédagogiques en ligne libres d'accès pour l'enseignement et l'apprentissage du français.

Durant l'exercice financier 2022-2023, le Ministère a mobilisé ses ressources et a mis en place de nombreuses collaborations interministérielles, notamment avec le ministère de l'Éducation, afin de préparer la mise en place de Francisation Québec, le 1^{er} juin 2023. Ces travaux permettront d'amorcer une harmonisation des pratiques et de consolider le renforcement des référentiels et des outils de description et d'évaluation des compétences en français⁷. Ces outils permettront de mieux évaluer la progression des compétences en français des élèves.

7. Les travaux et les outils comprennent, entre autres, l'actualisation de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes et des épreuves d'évaluation des apprentissages des élèves.

Indicateur 2.2.1 : Proportion des élèves scolarisés ayant commencé leur francisation au stade débutant qui ont atteint des compétences de stade intermédiaire, à l'oral ou à l'écrit au Ministère⁸

Mesure de départ : 60 % des élèves, qui ont commencé leur francisation au stade débutant entre 2015-2016 et 2018-2019, ont atteint des compétences de stade intermédiaire au cours de la période 2018-2019.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles	70 %	65 %	60 %	60 %
Résultats	63,9 % (Non atteinte)	66,6 % (Atteinte)	61,2 % (Atteinte)	70,6 % (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La cible n'a pas été atteinte. Le résultat se situe à 6,1 points de pourcentage sous la cible établie. Plusieurs facteurs expliquent la non-atteinte de la cible et la baisse du résultat observée. C'est la cohorte de 2019-2020 qui a été observée pour la donnée de 2022-2023 afin de permettre de suivre sa progression sur une période de trois ans. Cette cohorte est également celle qui a été la plus touchée par la pandémie, qui a mené à plusieurs abandons en raison de la fermeture des classes. La pénurie de main-d'œuvre incite les personnes immigrantes à intégrer un emploi à temps complet plus rapidement, leur donnant moins de temps pour suivre des cours à temps complet. Finalement, le gain en popularité des cours à temps partiel implique que les personnes progressent moins rapidement.

Une relance a été faite en novembre 2022 auprès des personnes ayant participé à des cours de stade débutant et ayant abandonné leur parcours sans atteindre le stade intermédiaire. Bien qu'elle ait engendré des réinscriptions aux cours, cette relance n'a pas permis d'atteindre la cible au 31 mars 2023.

Avec la mise en place de Francisation Québec, le 1^{er} juin 2023, le Ministère optimisera l'expérience client et la cohérence des services en francisation. Ainsi, Francisation Québec offrira un accès simplifié aux services partout au Québec ainsi qu'une prise en charge et un accompagnement de la clientèle d'un bout à l'autre du continuum de services, allant de la détermination des besoins à la réussite du parcours d'apprentissage.

Orientation 3 : Soutenir l'intégration socio-économique des personnes immigrantes

Objectif 3.1 : Accompagner la personne immigrante dans son parcours d'intégration

Contexte lié à l'objectif

Le service Accompagnement Québec vise à joindre et à accompagner le plus grand nombre de personnes immigrantes ayant des besoins d'accompagnement. Son objectif est d'évaluer leurs besoins, de les diriger vers les services susceptibles de favoriser leur intégration et d'assurer un suivi de leurs démarches d'intégration. Accompagnement Québec couvre six domaines : l'installation, la vie collective, la francisation, l'emploi, les démarches d'immigration et, depuis le 18 avril 2022, la reconnaissance des compétences.

8. Pour mieux représenter le libellé, des travaux de révision de la méthodologie de calcul de cet indicateur ont eu lieu durant l'exercice financier 2021-2022 pour retenir les résultats de la cohorte ayant commencé les cours de français il y a trois ans, au lieu d'inclure l'ensemble des personnes ayant commencé leur cours de français dans les trois exercices financiers précédents.

Le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration est également en vigueur depuis le 14 janvier 2020. Ce programme vise à accélérer le processus d'intégration des personnes immigrantes en les soutenant dans leurs démarches d'installation et d'intégration, de manière à ce qu'elles puissent participer pleinement à la vie collective québécoise. Il s'agit d'un programme de subvention pour les organismes communautaires offrant des services d'accueil et d'intégration aux personnes immigrantes.

De plus, pour faciliter l'accès des personnes immigrantes aux formations d'appoint prescrites par les organismes de réglementation, qui leur permettront d'exercer leur profession ou leur métier réglementé au Québec, le Ministère offre une aide financière hebdomadaire de 500 \$ pour les formations d'appoint suivies à temps plein. Ces services s'inscrivent dans le prolongement du *Plan d'action interministériel concerté pour la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes*, annoncé publiquement le 7 décembre 2021. Ce plan, coordonné par le Ministère et comprenant 17 actions se déployant autour de 6 mesures, vise à accélérer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin de faciliter leur intégration en emploi.

Indicateur 3.1.1 : Proportion des personnes immigrantes adultes prises en charge par le service d'accueil à l'aéroport qui participent à Accompagnement Québec dans l'année suivant leur arrivée au Québec⁹

Mesure de départ : Sans objet.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles	75 %	70 %	60 %	Mise en œuvre
Résultats	9,3 % (Non atteinte)	41,5 % (Non atteinte)	43 % (Non atteinte)	–

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La cible n'a pas été atteinte. Notons toutefois que le nombre de rendez-vous pour l'ensemble des clientèles a connu une grande augmentation, puisqu'il est passé de 6 041 rendez-vous pour l'exercice financier 2021-2022 à 11 942 rendez-vous en 2022-2023, soit une augmentation de 98 %. La non-atteinte de la cible s'explique par un changement de stratégie du Ministère visant à accompagner davantage de personnes, en leur offrant la possibilité de s'inscrire au service Accompagnement Québec en ligne à partir de la plateforme Arrima, depuis le 27 mars 2021. Ces efforts, ainsi que l'élargissement des activités de promotion à visée plus large, ont eu le succès escompté, considérant le taux d'augmentation en matière de participation au service de manière globale.

Pour favoriser l'augmentation du nombre de personnes s'inscrivant à Accompagnement Québec, plusieurs actions ont été mises en place, comme un mécanisme de relance pour les personnes immigrantes qui ne se sont pas présentées à leur rendez-vous afin d'en fixer un autre. De plus, un service de soutien téléphonique a été créé pour permettre aux personnes n'ayant pas obtenu de rendez-vous à Accompagnement Québec auprès du Service d'accueil à l'aéroport d'y être dirigées et de s'y inscrire. Ce service a pris fin le 21 avril 2021 avec l'instauration de la prise de rendez-vous en ligne à partir de la plateforme Arrima.

9. Le libellé de cet indicateur a été mis à jour en octobre 2020 dans le *Plan stratégique 2019-2023*.

Des outils de sollicitation ont été mis en place pour promouvoir le service Accompagnement Québec et inviter les personnes qui passent par le Service d'accueil de l'aéroport à s'y inscrire. Un courriel est automatiquement envoyé le jour de l'arrivée et un second courriel est envoyé deux semaines après l'arrivée de la personne immigrante. Par ailleurs, lorsque le Ministère dispose d'un numéro de téléphone, les agentes et agents d'aide à l'intégration peuvent aussi procéder à une sollicitation téléphonique. Finalement, les personnes préposées aux renseignements du Service d'accueil à l'aéroport offrent de l'aide aux personnes immigrantes qui souhaitent s'inscrire sur place à Accompagnement Québec. Ces actions ont permis d'augmenter le nombre de rendez-vous, sans toutefois avoir d'effet sur l'indicateur. Une réflexion plus large est en cours sur la prise en charge des personnes immigrantes qui passent par le Service d'accueil à l'aéroport.

Indicateur 3.1.2 : Taux de présence des personnes immigrantes admises au Québec, un an après leur admission (RAMQ)

Mesure de départ : 73,7 %, soit le taux de présence en janvier 2019 des personnes admises au Québec en 2017.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles*	75 %	74 %	73 %	73 %
Résultats*	83,3 % (Atteinte)	80,6 % (Atteinte)	72 % (Non atteinte)	72,6 % (Non atteinte)

* La cible et le résultat sont calculés en année civile.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La cible a été dépassée de 8,3 points de pourcentage. Le taux de présence en janvier 2023 des personnes admises au Québec en 2021 a augmenté de 2,7 points de pourcentage par rapport au résultat de l'année précédente (présence en janvier 2022 des personnes admises en 2020).

La hausse du taux de présence est principalement due à une proportion importante de personnes admises qui étaient déjà sur le territoire avec un statut temporaire en raison de la fermeture des frontières durant la pandémie.

Objectif 3.2 : Réduire les écarts en matière d'indicateurs d'emploi entre les personnes immigrantes du Québec et celles de l'ensemble du Canada

Contexte lié à l'objectif

Une intégration réussie des personnes immigrantes en emploi devrait contribuer, toutes choses étant égales par ailleurs, à réduire l'écart entre le Québec et le Canada en ce qui a trait au taux d'emploi des personnes immigrantes nouvellement arrivées. Dans son coffre à outils, le Ministère compte sur le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration, sur le service Accompagnement Québec ainsi que sur un réseau de 110 organismes partenaires pour faciliter l'accueil, l'installation et l'intégration des personnes immigrantes.

Indicateur 3.2.1 : Écart entre le taux d'emploi des personnes immigrantes de 15 à 64 ans nouvellement arrivées au Québec (5 ans ou moins) et celui de l'ensemble du Canada

Mesure de départ : 3,3 points de pourcentage, soit la différence entre le taux d'emploi des personnes immigrantes de 15 à 64 ans nouvellement arrivées au Canada depuis 5 ans et moins et celles du Québec en 2018.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles*	1 point de %	2 points de %	2,5 points de %	3 points de %
Résultats*	2,6 points de % (Non atteinte)	3,4 points de % (Non atteinte)	4,2 points de % (Non atteinte)	4,3 points de % (Non atteinte)

* La cible et le résultat sont calculés en année civile. La mesure de départ correspond à celle de Statistique Canada avant sa révision des données historiques.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La cible n'a pas été atteinte. Pour 2022, le taux d'emploi des personnes immigrantes de 15 à 64 ans arrivées depuis cinq ans et moins était de 71 % pour le Québec et de 73,6 % pour le Canada. Au Québec, ce taux a augmenté de 2,3 points de pourcentage par rapport à l'année précédente, une hausse supérieure au reste du Canada (+1,6 point), pour atteindre un niveau inégalé depuis 2006.

Le résultat est de 1,6 point de pourcentage supérieur à la cible, ce qui signifie que le Québec continue d'accuser un retard de 2,6 points de pourcentage par rapport au Canada en matière de taux d'emploi des personnes immigrantes de 15 à 64 ans nouvellement arrivées. Une amélioration est toutefois observée par rapport aux résultats des années antérieures ainsi qu'une tendance à la baisse de l'écart. Depuis 2006, celui-ci a été en moyenne de 5,2 points de pourcentage. Si le Québec a un taux d'emploi inférieur à celui du Canada pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées, il affiche cependant un meilleur taux d'emploi que le Canada pour les personnes immigrantes arrivées depuis cinq ans et plus.

L'action centrale du Ministère pour atteindre la cible et effectuer un rattrapage du taux d'emploi par rapport au Canada est l'accompagnement des personnes immigrantes grâce à son Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration et à son service Accompagnement Québec. Entre autres, Accompagnement Québec dirige les personnes immigrantes vers des ressources et des services qui les aideront à s'intégrer en emploi et leur permettront de faire reconnaître leurs compétences. Le Ministère continue d'améliorer ses services pour mieux préparer les personnes immigrantes à leur intégration et à leur installation, avant même leur arrivée au Québec. Les mesures en reconnaissance des compétences mises en place depuis avril 2022 contribueront également à accélérer l'intégration en emploi des personnes immigrantes. Soulignons notamment que ces personnes ont désormais accès à des conseillères et conseillers en reconnaissance des compétences pour les aider dans leurs démarches en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer une profession ou un métier réglementés au Québec. Les personnes immigrantes formées à l'étranger peuvent également bénéficier d'une aide financière pour la participation à une formation d'appoint prescrite par un organisme de réglementation.

Orientation 4 : Soutenir la vitalité et le développement des collectivités

Objectif 4.1 : Augmenter la contribution des personnes immigrantes à la vitalité et à la prospérité des régions

Contexte lié à l'objectif

En vertu de la *Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration*, la ministre détient la responsabilité de contribuer à l'occupation et au dynamisme des régions. De plus, elle doit répondre aux besoins du marché du travail en fonction de la réalité économique, démographique, linguistique et socioculturelle, notamment par la sélection, à titre temporaire ou permanent, des personnes ressortissantes étrangères. Le Ministère met en place des mesures visant à favoriser l'établissement des personnes immigrantes dans les diverses régions du Québec, que ce soit par la promotion des régions du Québec à l'étranger comme destinations de choix, par le service Accompagnement Québec ou par ses divers programmes d'intégration, dont le Programme d'appui aux collectivités (PAC). Ce programme vise à contribuer, par l'engagement collectif de la société, à l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives pour les personnes immigrantes et les autres minorités ethnoculturelles, afin qu'elles participent pleinement, en français, à la prospérité du Québec. Le PAC couvre plus de 80 % des municipalités régionales de comté du Québec.

Indicateur 4.1.1 : Proportion des personnes immigrantes qui se destinent hors des régions administratives de Laval, de la Montérégie et de Montréal au moment de leur sélection par le Québec

Cet indicateur mesure la proportion des personnes immigrantes qui, au moment de présenter leur demande d'immigration, déclarent se destiner hors des régions administratives de Laval, de la Montérégie et de Montréal. Il permet de vérifier les retombées des efforts du gouvernement du Québec pour diversifier les régions de destination des personnes immigrantes¹⁰.

Mesure de départ : 17 %, soit la proportion de personnes immigrantes qui déclaraient se destiner hors des régions administratives de Laval, de la Montérégie et de Montréal en 2018.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles*	24 %	22,5 %	21,5 %	34 %
Résultats*	32,6 % (Atteinte)	28,7 % (Atteinte)	23 % (Atteinte)	21 % (Non atteinte)

* La cible et le résultat sont calculés en année civile.

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La cible a été dépassée de 8,6 points de pourcentage. Le Ministère a mis en place plusieurs moyens pour favoriser l'établissement des personnes immigrantes hors des régions administratives de Laval, de la Montérégie et de Montréal. De 2018 à 2022, la proportion de personnes immigrantes qui déclaraient se destiner en région est passée de 17 % à un peu plus de 33 %.

10. Les données dont dispose le Ministère pour rendre compte de cet indicateur sont partielles, particulièrement dans les programmes d'immigration humanitaire. Par conséquent, depuis 2019-2020, les personnes immigrantes pour lesquelles l'information n'est pas disponible ne sont pas comptabilisées dans le calcul du résultat. Cela n'avait pas été fait pour le calcul relatif à la mesure de départ et l'établissement des cibles, ce qui explique l'ajustement des cibles pour les trois dernières années du *Plan stratégique 2019-2023* au moment de sa mise à jour en octobre 2020.

L'offre de service en intégration a été bonifiée avec la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration. Ainsi, au 31 décembre 2022, des partenariats ont été établis avec 110 organismes financés. Par ailleurs, 41 organismes ont reçu du financement dans le cadre de ce programme pour offrir un accompagnement aux personnes immigrantes dans leurs démarches de régionalisation.

Indicateur 4.1.2 : Proportion de personnes immigrantes démontrant un sentiment d'appartenance à la société dans les 3 années suivant l'obtention de leur résidence permanente¹¹

Mesure de départ : 76,8 %, soit la proportion de personnes immigrantes démontrant un sentiment d'appartenance à la société québécoise dans les trois années suivant l'obtention de leur résidence permanente selon l'Enquête sociale générale de Statistique Canada, cycle 27 — Identité sociale, réalisée en 2013.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles	80 %	79 %	78 %	77 %
Résultats	78,7 % (Non atteinte)	77,9 % (Non atteinte)	79,3 % (Atteinte)	– (Non atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

L'enquête portant sur le sentiment d'appartenance à la société québécoise des personnes immigrantes d'arrivée récente a été réalisée à l'hiver 2023 auprès de la clientèle du Ministère.

Parmi les personnes ayant participé à l'enquête de 2022-2023, la proportion de personnes immigrantes d'arrivée récente ayant un sentiment d'appartenance positif envers le Québec est de 78,7 %. La cible n'est pas atteinte bien que le résultat ait augmenté de près de 1 point de pourcentage par rapport à celui obtenu pour la période précédente.

L'écart entre le résultat obtenu et la cible de 80 % est attribuable à plusieurs facteurs comme la pandémie de la COVID-19, qui a limité la socialisation. Il s'agit d'un facteur important à l'intégration des personnes immigrantes et au développement d'un sentiment d'appartenance fort envers le Québec. De plus, la situation socio-économique a augmenté les défis, notamment sur le plan de l'accès au logement et de la disponibilité des places en service de garde.

Afin de contribuer à la hausse du résultat dans les prochaines années, des mesures qui influencent positivement le sentiment d'appartenance des personnes immigrantes sont en cours d'implantation. Le développement de collectivités accueillantes et inclusives par le financement de projets et d'actions dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités ainsi que la bonification de la formule actuelle de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles sont des exemples.

11. Le libellé de cet indicateur a été mis à jour en octobre 2020 dans le *Plan stratégique 2019-2023*.

Orientation 5 : Accompagner les entreprises québécoises dans leurs efforts de croissance et de prospérité

Objectif 5.1 : Répondre aux besoins des entreprises en matière de main-d'œuvre immigrante

Contexte lié à l'objectif

L'arrimage entre les besoins de main-d'œuvre du Québec et de ses régions et le profil des personnes immigrantes constitue le fondement de l'approche du Ministère en matière d'accompagnement des entreprises. L'offre de service aux entreprises mise sur l'accompagnement personnalisé des entreprises par des conseillères et conseillers en immigration régionale ainsi que des conseillères et conseillers en recrutement international. Cette offre de service contribue à répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises québécoises, qui connaissent une pression élevée dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. L'offre de service mise sur le potentiel des travailleuses et travailleurs immigrants à l'étranger, sur le point de s'installer au Québec, ou de ceux déjà présents sur son territoire. Les entreprises admissibles peuvent bénéficier d'un accompagnement pour s'informer sur les programmes et services, recruter des personnes immigrantes ou faciliter leur intégration.

Indicateur 5.1.1 : Nombre d'entreprises du Québec ayant bénéficié d'un accompagnement par le Ministère¹²

Mesure de départ : 800 accompagnements aux entreprises, ce qui représente l'estimation annuelle basée sur les six premiers mois du déploiement de l'offre de service aux entreprises du Ministère (de septembre 2018 à mars 2019), rapportée sur un exercice financier.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles	1 200	800	600	960
Résultats	1 566 (Atteinte)	1 821 (Atteinte)	979 (Atteinte)	1 069 (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La cible a été dépassée pour une quatrième année consécutive. Un total de 1 566 entreprises ont été accompagnées, ce qui représente 366 entreprises de plus que la cible fixée. Le résultat de l'exercice financier 2021-2022 avait été influencé par une forte reprise économique au lendemain de la pandémie, ce qui explique la diminution du nombre d'accompagnements par rapport au résultat de l'exercice financier précédent.

Cette année, les entreprises ont pu prendre connaissance de l'offre de service du Ministère à l'occasion de 117 activités de promotion auxquelles ont participé les conseillères et conseillers du Ministère affectés aux services aux entreprises. De plus, une campagne publicitaire faisant spécifiquement la promotion des services aux entreprises a été lancée en janvier 2023 et s'est conclue avec des séances d'information virtuelles offertes aux employeurs.

12. Le libellé de cet indicateur a été mis à jour en mars 2020 dans le *Plan stratégique 2019-2023*. Le résultat de 2019-2020 reflète l'ancien libellé.

Indicateur 5.1.2 : Taux de satisfaction des entreprises ayant reçu un accompagnement

Mesure de départ : Sans objet.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles	85 %	85 %	80 %	80 %
Résultats	85,9 % (Atteinte)	82,9 % (Non atteinte)	90,6 % (Atteinte)	76 % (Non atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La cible a été atteinte. L'analyse de la rétroaction fournie par les employeurs dans le cadre de deux sondages menés au cours de l'exercice financier 2021-2022 a permis de définir des actions correctives visant à améliorer le taux de satisfaction des entreprises bénéficiant d'un accompagnement par le Ministère. Depuis, les conseillères et conseillers du Ministère ont été mieux outillés afin de répondre aux besoins d'information sur les différents programmes d'immigration.

Une refonte et une migration des pages Web destinées aux employeurs ont été réalisées pour expliquer les étapes du processus d'immigration et les obligations des employeurs dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme de mobilité internationale. En mars 2023, des séances d'information offertes aux employeurs ont permis de présenter les démarches d'immigration temporaire et permanente sous l'angle des étapes et obligations des employeurs.

Par ailleurs, les ressortissantes et ressortissants étrangers visés par des entreprises qui utilisent l'interface de recherche du Portail employeurs ont été sensibilisés à l'importance de répondre aux prises de contact effectuées par les entreprises, tout en soulignant que cette demande transmise par un employeur pour un éventuel emploi temporaire n'interfère pas avec leur déclaration d'intérêt dans le cadre du processus d'immigration permanente.

ENJEU 3 : UNE ORGANISATION FORTE DE SON EXPERTISE

Orientation 6 : Développer le capital compétence et le capital informationnel

Objectif 6.1 : Mettre en ligne de nouveaux services à la clientèle pour les programmes d'immigration, de francisation et d'intégration

Contexte lié à l'objectif

En conformité avec les orientations de la *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023*, le Ministère compte offrir en prestation électronique davantage de services adaptés à la réalité de sa clientèle et à la transformation numérique. Le Ministère modernise graduellement ses systèmes de mission pour les programmes d'immigration, de francisation et d'intégration. La plateforme Arrima permet d'offrir des services en ligne plus intuitifs, faciles d'utilisation et accessibles en tout temps et en tout lieu par l'ensemble de la clientèle du Ministère. Le Ministère poursuit la transformation numérique et le déploiement d'outils technologiques modernes et performants afin d'améliorer l'expérience client.

Indicateur 6.1.1 : Proportion de nouveaux services livrés par le Ministère en mode de prestation électronique de services, au cours de l'année

Mesure de départ : Sans objet.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles	60 %	60 %	50 %	50 %
Résultats	100 % (Atteinte)	100 % (Atteinte)	85,7 % (Atteinte)	50 % (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La cible a été dépassée de 40 points de pourcentage pour une deuxième année consécutive. En effet, l'outil comparatif québécois des diplômes étrangers et l'application mobile d'Accompagnement Québec, les deux nouveaux services livrés par le Ministère au cours de l'exercice financier 2022-2023, ont été en mode de prestation électronique de services pour la clientèle externe.

Objectif 6.2 : Développer les compétences numériques du personnel

Contexte lié à l'objectif

Afin d'offrir à la clientèle davantage de services en prestation électronique, le Ministère compte s'appuyer sur des outils technologiques modernes et performants ainsi que sur du personnel détenant les compétences nécessaires. Pour réussir ce virage, le Ministère entend renforcer les compétences numériques de son personnel afin de bénéficier d'effets positifs sur la productivité, la capacité d'innovation et la rétention des talents.

Indicateur 6.2.1 : Proportion des personnes employées ayant bénéficié d'activités de développement des compétences numériques au cours de la période 2019-2023

Mesure de départ : Sans objet.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles	80 %	70 %	60 %	50 %
Résultats	88 % (Atteinte)	91,1 % (Atteinte)	93,7 % (Atteinte)	78,3 % (Atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La cible a été dépassée de 8 points de pourcentage grâce aux efforts déployés. Plusieurs activités de développement des compétences numériques ont été offertes durant l'exercice financier 2022-2023, notamment par les plateformes d'apprentissage numériques du Ministère.

Objectif 6.3 : Accroître la rétention du personnel au Ministère

Contexte lié à l'objectif

Le Ministère se préoccupe de retenir les membres du personnel en poste, notamment dans un souci de préserver les compétences acquises.

Indicateur 6.3.1 : Taux de rétention du personnel du Ministère

Le taux de rétention mesure le pourcentage du personnel qui travaille toujours pour l'organisation à la fin de la période visée. Il se calcule à partir du nombre de personnes au sein du personnel à statut régulier en début de période, auquel on ajoute le nombre d'arrivées avant de soustraire le nombre de départs. Les arrivées comprennent les mouvements de recrutement et de mutation. Les départs comprennent les démissions et les mouvements de sortie par mutation ou promotion.

Mesure de départ : 93,3 %, soit le taux de rétention du personnel régulier en 2018-2019.

	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Cibles	95 %	94,5 %	94 %	93,5 %
Résultats	88,9 % (Non atteinte)	88,6 % (Non atteinte)	92,1 % (Non atteinte)	93 % (Non atteinte)

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La cible n'a pas été atteinte. Le taux de rétention du personnel du Ministère se situe à 6,1 points de pourcentage sous la cible. L'écart entre la cible et le résultat au 31 mars 2023 peut s'expliquer, entre autres, par les départs attribuables aux aspirations professionnelles ou aux possibilités de progression de carrière.

Pour contribuer à l'atteinte de la cible, plusieurs actions ont été mises en place. Le Ministère vise la continuité des actions en matière de développement des compétences. Ces actions favorisent le maintien et le développement des savoirs et de l'expertise au sein de l'organisation pour répondre aux objectifs de performance de l'organisation.

En janvier 2023, un nouveau sondage de mobilisation a été réalisé. Les résultats globaux des comportements de mobilisation se sont améliorés de 2 points de pourcentage depuis le dernier sondage réalisé en 2020, passant de 81 % à 83 %. Des engagements de mobilisation seront élaborés par les gestionnaires et les équipes de travail afin d'améliorer leur sentiment d'appartenance au sein du Ministère. De plus, le Ministère souhaite aller plus loin dans ses démarches en matière de fidélisation et de rétention du personnel en adoptant une approche plus globale qui vise l'amélioration de l'expérience de son personnel en le mettant au centre de ses préoccupations. Entre autres, un nouveau programme d'identification et de développement de la relève de gestion a été mis en place, en collaboration avec l'École nationale d'administration publique. Son objectif est d'identifier les employés à haut potentiel et de leur proposer un cheminement de carrière au sein du Ministère. Également, la politique de soutien aux études sera actualisée et bonifiée afin de mieux soutenir la gestion des carrières au sein du Ministère. Par ailleurs, les séances d'accueil et d'intégration organisationnelle pour les nouveaux employés en mode hybride seront bonifiées afin de répondre davantage à leurs attentes.

2.2 Déclaration de services à la clientèle

La *Déclaration de services à la clientèle* (DSC) traduit l'engagement du Ministère à offrir des services de qualité à l'ensemble de sa clientèle composée de ressortissantes et ressortissants étrangers, de personnes immigrantes, d'entreprises et de collectivités d'accueil. La révision de la DSC s'effectue en continu selon l'évolution des services offerts.

Pour chacun des engagements en matière de normes de service, les délais de traitement et de réponse sont calculés en jours ouvrables, c'est-à-dire du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés du Québec.

Cependant, pour les demandes de sélection à la suite d'une invitation dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés et les demandes de sélection permanente dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise, les délais de traitement et de réponse sont calculés en mois calendaires, c'est-à-dire en jours civils du lundi au dimanche.

Le délai de traitement est calculé à partir de la date de réception de la demande jusqu'à la date où le Ministère rend sa décision.

Résultats relatifs à la qualité des services du Ministère

Mesure de la satisfaction de la clientèle

Dans sa DSC, le Ministère s'engage à offrir à sa clientèle des services de qualité. Pour ce faire, il consulte périodiquement sa clientèle sur sa satisfaction à l'égard de ses services, afin d'utiliser les résultats comme intrants à l'amélioration continue des services.

Dans le tableau suivant, les services ont été évalués par des sondages en ligne de mesure de satisfaction réalisés du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 à l'égard de services utilisés durant cette période.

Sommaire des résultats de satisfaction globale pour les services évalués

Services évalués	Résultats 2022-2023
Centre de contacts clientèle	93,8 %
Service de renseignements généraux par courriel	89 %
Service des plaintes	71,1 %
Services de francisation : Cours à temps complet	92,4 %
Services de francisation : Cours à temps partiel	90,3 %
Services de francisation : Cours adapté à la réalité du travail	90 %
Services de francisation : Cours en ligne intermédiaire avec tuteur	100 %
Services de francisation : Cours en ligne intermédiaire sans tuteur	100 %
Services de francisation : Cours en ligne avancé avec tuteur	92,9 %
Services de francisation : Cours en ligne modules spécialisés	97,5 %
Services d'accompagnement aux entreprises	85,9 %
Accompagnement Québec	96,1 %
Sessions Objectif Intégration	99 %
Système d'évaluation de l'apprentissage des valeurs démocratiques et québécoises	96,9 %
Programme pilote d'immigration permanente des travailleurs de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information et des effets visuels	98 %
Service d'accueil à l'aéroport	98,5 %

Au regard des résultats obtenus, on constate que les services du Ministère sont, dans l'ensemble, très appréciés de la clientèle qui en bénéficie. De tous les services évalués, deux cours des services de francisation obtiennent un résultat de 100 % et seul le service des plaintes a un résultat inférieur à 85 %.

Étant donné la nature d'un service de traitement des plaintes, les requérantes et les requérants ressentent déjà de l'insatisfaction avant même le premier contact. La réalité opérationnelle ainsi que la législation et les normes en vigueur font en sorte que l'équipe des plaintes ne peut pas donner *de facto* une réponse dans le sens attendu par la requérante ou le requérant, en changeant une décision prise ou en interférant sur le cours du traitement du dossier. Des travaux de simplification et d'optimisation des processus de traitement des plaintes ont été entrepris de concert avec les directions responsables du traitement des dossiers, dans un objectif d'amélioration continue.

Par ailleurs, le taux de satisfaction des entreprises ayant reçu un accompagnement en 2022-2023 a atteint la cible fixée de 85 % à l'indicateur 5.1.2 du *Plan stratégique 2019-2023*. Pour plus de détails, veuillez consulter la page 22.

Résultats relatifs à la *Déclaration de services à la clientèle*

Sommaire des résultats des engagements de la **Déclaration de services à la clientèle** (Date d'entrée en vigueur de la mise à jour de la **Déclaration de services à la clientèle** : octobre 2021)

Engagement	Indicateur	Cible prévue par la DSC 2022-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022
Demande de renseignements généraux (téléphonie)	Réponse en 3 minutes	80 %	42,1 %	82,7 %
Demande de renseignements généraux (courriel)	Réponse en 2 jours	80 %	81,6 %	83,1 %
Réponse à une plainte ou à un commentaire	Réponse en 15 jours	90 %	96,9 %	98,9 %
Demande de sélection permanente à la suite d'une invitation sur la base de la déclaration d'intérêt dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés	Décision en 6 mois	90 %	93,6 %	99,1 %
Demande d'engagement dans la catégorie du regroupement familial	Décision en 25 jours	80 %	66 %	83 %
Demande de sélection permanente dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise (PEQ)	Décision en 6 mois	90 %	92,5 %	95 %
Demande de séjour temporaire pour études (étudiantes et étudiants étrangers)	Décision en 20 jours	80 %	82,3 %	97,5 %
Demande initiale d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec	Avis en 50 jours	80 %	86,8 %	97,3 %
Commencer un cours de français à temps complet après la réception de la demande d'admission (1 ^{re} inscription)	Début en 50 jours	80 %	85,5 %	91,1 %
Rendez-vous avec une agente ou un agent d'aide à l'intégration d'Accompagnement Québec à partir de la date de réception de la demande	Rendez-vous offert en 5 jours	85 %	89,9 %	94 %

Résultats détaillés 2022-2023 relatifs aux engagements de la *Déclaration de services à la clientèle*

Service

Demande de renseignements généraux – Téléphonie

Engagement

Parler avec un membre de notre personnel par téléphone dans un délai maximal de 3 minutes

Sommaire des résultats

Engagement et délai	Total des appels traités 2022-2023	Taux de réponse dans le délai 2022-2023	Total des appels traités 2021-2022	Taux de réponse dans le délai 2021-2022
Demande de renseignements généraux (téléphonie) : réponse en 3 minutes	280 785	42,1 % (Cible 80 %)	253 396	82,7 % (Cible 80 %)

La cible n'a pas été atteinte. Le taux de réponse aux demandes de renseignements généraux par téléphone se situe à 37,9 points de pourcentage sous la cible.

Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, le délai moyen d'attente pour obtenir une réponse au téléphone a été de 3 minutes 59 secondes.

Le Ministère a enregistré une augmentation de 10,8 % des appels traités au cours de l'année comparativement à l'année précédente. Outre le volume d'appels plus élevé, des enjeux liés au fonctionnement de la plateforme téléphonique et au recrutement d'un nombre suffisant de préposés aux renseignements ont également contribué à ces résultats.

Soulignons, par ailleurs, qu'en cours d'année, le Ministère a mis en place une ligne téléphonique dédiée aux personnes ressortissantes ukrainiennes pour répondre aux nombreuses demandes d'information en lien avec les services offerts à ces personnes.

Service

Demande de renseignements généraux – Courriel

Engagement

Obtenir une réponse à une demande par courriel dans un délai maximal de 2 jours

Sommaire des résultats

Engagement et délai	Total des demandes traitées 2022-2023	Taux de réponse dans le délai 2022-2023	Total des demandes traitées 2021-2022	Taux de réponse dans le délai 2021-2022
Demande de renseignements généraux (courriel) : réponse en 2 jours	172 636	81,6 % (Cible 80 %)	122 502	83,1 % (Cible 80 %)

La cible a été atteinte même si le nombre de courriels traités a augmenté de 41 % par rapport à l'année précédente.

Le nombre de courriels reçus au Ministère progresse de façon importante depuis plus de cinq ans. En effet, une augmentation de près de 260 % est observée si l'on compare l'exercice financier 2022-2023 à celui de 2018-2019, où 48 013 courriels avaient été traités.

Ce moyen de communication, rapide et efficace, est de plus en plus populaire. Malgré cette forte augmentation, le Ministère a réussi à répondre à la demande. À titre de précision, plus de la moitié des courriels traités (63 %) au cours de la dernière année étaient en lien avec des demandes pour travailler au Québec (32 %) et les Journées Québec offertes par le Ministère (31 %).

Service

Communication d'une plainte ou d'un commentaire

Engagement

Répondre à la requête dans un délai maximal de 15 jours

Sommaire des résultats

Engagement et délai	Total des requêtes reçues 2022-2023	Taux de réponse dans le délai 2022-2023	Total des requêtes reçues 2021-2022	Taux de réponse dans le délai 2021-2022
Réponse en 15 jours à une plainte ou à un commentaire	1 477	96,9 % (Cible 90 %)	1 147	98,9 % (Cible 90 %)

La cible a été dépassée de 6,9 points de pourcentage.

Pour la période visée, le Ministère a reçu 1 587 requêtes de la part de la clientèle. De ce nombre, 1 477 sont soumises¹³ à l'engagement de la DSC. Parmi les 1 477 requêtes, 1 432 ont obtenu une réponse à l'intérieur de 15 jours.

Plaintes recevables et jugées fondées en 2022-2023

Une plainte est considérée comme non recevable si elle concerne :

- Une contestation d'une décision pour laquelle les lois et règlements ou le Ministère prévoient déjà des mécanismes de révision ou d'appel ;
- Un appel d'offres public et un contrat de gré à gré ;
- Une plainte ou un commentaire concernant d'autres ministères et organismes ;
- Une plainte déposée et traitée au sein des organismes partenaires du Ministère pour les services de francisation et d'intégration ;
- Une plainte des organismes partenaires en lien avec les décisions prises par le Ministère, notamment dans le cadre des programmes de financement ;
- Un grief ou une plainte du personnel du Ministère en matière de relations de travail ;
- Une demande d'accès à l'information, laquelle sera traitée conformément aux lois afférentes et procédures en vigueur au Ministère ;
- Une dénonciation ;
- Une demande d'information ou de renseignements généraux.

13. Les requêtes qui sont soumises à l'engagement de la *Déclaration de services à la clientèle* sont celles que la clientèle adresse elle-même au Ministère. Les requêtes adressées au Ministère par le Protecteur du citoyen ne sont pas soumises à cet engagement.

Une plainte recevable est jugée fondée lorsque son examen démontre qu'une erreur a eu lieu dans la prestation de services ou qu'un manquement dans la prestation de services s'est produit, notamment au regard des engagements de la DSC, ou encore lorsqu'un préjudice a été causé à la clientèle à la suite d'une erreur ou d'un manquement dans la prestation de services.

Délai moyen de traitement des plaintes recevables, 2021-2022 à 2022-2023

Total des plaintes	Total des plaintes recevables 2022-2023	Délai moyen (en jours) 2022-2023	Total des plaintes recevables 2021-2022	Délai moyen (en jours) 2021-2022
Nombre de plaintes recevables	963	6,3	593	4,5

Motifs des plaintes recevables, 2021-2022 à 2022-2023

Motifs des plaintes	Nombre de plaintes recevables 2022-2023	Proportion des plaintes recevables 2022-2023	Nombre de plaintes recevables 2021-2022	Proportion des plaintes recevables 2021-2022
Délai de traitement	602	62,5 %	234	39,5 %
Qualité du traitement et erreur administrative	137	14,2 %	230	38,8 %
Conformité des documents ¹⁴	55	5,7 %	–	–
Attitude et courtoisie du personnel envers la clientèle	49	5,1 %	43	7,3 %
Autres motifs (qualité de l'information, problèmes techniques, etc.) ¹⁵	120	12,5 %	68	11,5 %
Total des plaintes recevables	963	100 %	593*	100 %*

* Le total et le pourcentage incluent le motif concernant la *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes* qui n'est plus comptabilisé suivant l'évolution des motifs des plaintes de 2022-2023.

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, 963 plaintes recevables ont été traitées par le Ministère. De ce nombre, 441 (45,8 %) ont été jugées fondées. La hausse du nombre de plaintes est principalement liée au non-respect des engagements prévus dans la DSC.

Le délai de traitement a constitué le principal motif des plaintes recevables, suivi de la qualité du traitement et des erreurs administratives.

14. En 2022-2023, le Ministère a raffiné sa catégorisation et ajouté la conformité des documents aux principaux motifs d'insatisfaction de sa clientèle.

15. Suivant l'évolution des motifs de plaintes en 2022-2023, le motif concernant la *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes* n'est plus comptabilisé. Les 18 plaintes liées à ce motif au courant de l'exercice 2021-2022 ont été incluses dans les autres motifs.

Protecteur du citoyen

Pour l'exercice financier 2022-2023, le Ministère a reçu 110 requêtes provenant du Protecteur du citoyen. Ces requêtes ne sont pas soumises à l'engagement de la DSC de les traiter dans un délai de 15 jours ouvrables. Parmi ces requêtes, on dénombre 80 plaintes recevables.

Motifs d'insatisfaction liés aux plaintes recevables du Protecteur du citoyen

Motifs des plaintes	Nombre de plaintes recevables 2022-2023	Proportion des plaintes recevables 2022-2023	Nombre de plaintes recevables 2021-2022	Proportion des plaintes recevables 2021-2022
Délai de traitement	51	63,8 %	29	64,4 %
Qualité du traitement et erreur administrative	15	18,8 %	9	20 %
Autres ¹⁶	14	17,4 %	7	15,6 %
Total des plaintes recevables	80	100 %	45	100 %

En 2022-2023, la principale source d'insatisfaction de la clientèle concernait les délais de traitement. Il y a eu une augmentation du nombre de demandes reçues qui a précédé l'augmentation du nombre de ressources assignées à leur traitement.

Service

Demande de sélection permanente à la suite d'une invitation dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) sur la base de la déclaration d'intérêt

Engagement

Rendre une décision sur une demande de sélection permanente à la suite d'une invitation sur la base de la déclaration d'intérêt (Programme régulier des travailleurs qualifiés) dans un délai de six mois

Sommaire des résultats

Engagement et délai	Total des décisions rendues* 2022-2023	Taux de réponse dans le délai 2022-2023	Total des décisions rendues* 2021-2022	Taux de réponse dans le délai 2021-2022
Demande de sélection permanente à la suite d'une invitation sur la base de la déclaration d'intérêt (Programme régulier des travailleurs qualifiés) : décision en 6 mois	5 866	93,6 % (Cible 90 %)	2 595	99,1 % (Cible 90 %)

* Le nombre total de décisions rendues englobe celles pour lesquelles le délai de six mois n'a pas été respecté.

16. Suivant l'évolution des motifs de plaintes en 2022-2023, le motif concernant la *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes* n'est plus comptabilisé.

Les ressortissantes et ressortissants étrangers souhaitant immigrer au Québec dans le cadre du PRTQ doivent déclarer leur intérêt en remplissant un formulaire sur la plateforme Arrima. Leur déclaration d'intérêt est alors déposée dans le système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt. Les personnes dont le profil répond aux critères d'invitation peuvent recevoir une invitation à présenter une demande de sélection permanente. Cette dernière sera alors examinée conformément au *Règlement sur l'immigration au Québec* (RLRQ, chapitre I-0.2.1, r. 3) et à la Grille de sélection de l'immigration économique qui attribue des points à l'égard de facteurs et de critères déterminés prévus par le *Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers* (RLRQ, chapitre I-0.2.1, r. 4). La sélection à la suite d'une invitation dans le cadre du PRTQ sur la base du dépôt d'une déclaration d'intérêt a commencé en juillet 2019 lorsque les premières invitations ont été envoyées.

La cible a été dépassée de 3,6 points de pourcentage. Au 31 mars 2023, 5 866 décisions ont été rendues, dont un total de 5 493 dans le délai.

Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, le délai annuel moyen pour rendre une décision à la suite d'une invitation dans le cadre du PRTQ a été de 64,5 jours.

Service

Demande d'engagement dans le cadre du regroupement familial

Engagement

Rendre une décision à la suite d'une demande d'engagement dans la catégorie du regroupement familial dans un délai maximal de 25 jours

Sommaire des résultats

Engagement et délai	Total des décisions rendues* 2022-2023	Taux de réponse dans le délai 2022-2023	Total des décisions rendues* 2021-2022	Taux de réponse dans le délai 2021-2022
Demande d'engagement dans la catégorie du regroupement familial : décision en 25 jours	15 343	66 % (Cible 80 %)	11 073	83 % (Cible 80 %)

* Le nombre total de décisions rendues englobe celles pour lesquelles le délai de 25 jours n'a pas été respecté.

La cible n'a pas été atteinte. Le résultat est inférieur de 14 points de pourcentage par rapport à la cible établie.

Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, le délai annuel moyen pour rendre une décision à la suite d'une demande d'engagement dans la catégorie du regroupement familial a été de 32,8 jours ouvrables.

En 2022-2023, le Ministère a connu des défis liés aux requêtes dans la catégorie du regroupement familial. Il a dû notamment faire face à une augmentation des demandes dans cette catégorie et à une hausse par rapport à l'année précédente de 47 % des demandes complexes qui exigent un examen financier des garants, en plus d'avoir eu à surmonter des difficultés informatiques qui ont ralenti l'examen des demandes.

Malgré ce qui précède, le Ministère a rendu un total de 15 343 décisions durant l'exercice financier 2022-2023, ce qui représente une augmentation de 38,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Service

Demande de sélection permanente dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise (PEQ)

Engagement

Rendre une décision à la suite d'une demande de sélection permanente dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) dans un délai maximal de six mois

Sommaire des résultats

Engagement et délai	Total des décisions rendues* 2022-2023	Taux de réponse dans le délai 2022-2023	Total des décisions rendues* 2021-2022	Taux de réponse dans le délai 2021-2022
Demande de sélection permanente dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise : décision en 6 mois	4 176	92,5 % (Cible 90 %)	10 025	95 % (Cible 90 %)

* Le nombre total de décisions rendues englobe celles pour lesquelles le délai de six mois n'a pas été respecté.

La cible a été dépassée de 2,5 points de pourcentage. En effet, 92,5 % des demandes finalisées dans le cadre du PEQ l'ont été dans un délai de six mois ou moins, comme prévu par l'engagement. Au 31 mars 2023, un total de 4 176 décisions ont été rendues, dont 3 864 dans le délai de six mois.

Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, le délai annuel moyen pour rendre une décision à la suite d'une demande de sélection permanente dans le cadre du PEQ a été de 47 jours.

Service

Demande de séjour temporaire pour études au Québec (étudiantes et étudiants étrangers)

Engagement

Rendre une décision à la suite d'une demande de sélection temporaire pour études dans un délai maximal de 20 jours

Sommaire des résultats

Engagement et délai	Total des décisions rendues* 2022-2023	Taux de réponse dans le délai 2022-2023	Total des décisions rendues* 2021-2022	Taux de réponse dans le délai 2021-2022
Demande de séjour temporaire pour études (étudiantes et étudiants étrangers) : décision en 20 jours	145 086	82,3 % (Cible 80 %)	109 313	97,5 % (Cible 80 %)

* Le nombre total de décisions rendues englobe celles pour lesquelles le délai de 20 jours n'a pas été respecté.

La cible a été dépassée de 2,3 points de pourcentage.

Il est à noter que la cible a été dépassée en dépit de l'augmentation importante de la demande au cours de l'exercice financier 2022-2023, où le Ministère a traité 33 % plus de dossiers comparativement à l'exercice précédent. En effet, au 31 mars 2023, 145 086 demandes ont été finalisées, dont 119 408 dans le délai de 20 jours ouvrables.

La variation du pourcentage d'atteinte de la cible s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre de dossiers traités. Considérant cette croissance de la demande, l'atteinte de la cible a notamment été possible en raison d'une optimisation au processus d'examen des demandes et par des améliorations informatiques.

Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, le délai annuel moyen pour rendre une décision à la suite d'une demande de sélection temporaire pour études a été de 11,9 jours.

Service

Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec

Engagement

Rendre un avis à la suite d'une demande initiale d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec dans un délai maximal de 50 jours

Sommaire des résultats

Engagement et délai	Total d'avis rendus* 2022-2023	Taux d'avis rendus dans les 50 jours 2022-2023	Total d'avis rendus* 2021-2022	Taux d'avis rendus dans les 50 jours 2021-2022
Demande initiale d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec : avis en 50 jours	17 790	86,8 % (Cible 80 %)	12 320	97,3 % (Cible 80 %)

* Le nombre total de décisions rendues englobe celles pour lesquelles le délai de 50 jours n'a pas été respecté.

Cet engagement concerne le taux d'avis émis dans les 50 jours ouvrables après la réception d'une demande.

La cible a été dépassée de 6,8 points de pourcentage. Au 31 mars 2023, 17 790 avis avaient été rendus, dont 15 445 dans un délai de 50 jours ouvrables.

Il est à noter que la cible a été dépassée, et ce, malgré l'augmentation de la demande de plus de 44 %. En effet, 17 790 décisions ont été rendues en 2022-2023, alors que 12 320 l'avaient été en 2021-2022.

Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, le délai annuel moyen pour rendre un avis relativement à une demande d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec a été de 44,7 jours.

Service

Cours de français à temps complet

Engagement

Commencer un cours de français à temps complet, s'il s'agit d'une première inscription, dans un délai maximal de 50 jours après la réception de la demande d'admission

Sommaire des résultats

Engagement et délai	Total des personnes ayant commencé leur cours 2022-2023	Taux de réponse dans le délai* 2022-2023	Total des personnes ayant commencé leur cours 2021-2022	Taux de réponse dans le délai 2021-2022
Commencer un cours de français à temps complet après la réception de la demande d'admission (1 ^{re} inscription) : début en 50 jours	8 923	85,5 % (Cible 80 %)	6 478	91,1 % (Cible 80 %)

* Le résultat représente le nouveau mode de calcul, soit le délai établi entre la date de réception de la demande d'admission à un premier cours de français à temps complet et le début du cours. Le résultat de 2021-2022 est calculé selon le délai établi entre la date de confirmation de l'admissibilité d'une personne à un premier cours de français à temps complet et le début du cours.

La cible a été dépassée de 5,5 points de pourcentage. Malgré une forte hausse de la demande pour les cours de français, le Ministère a maintenu des efforts soutenus afin d'assurer le respect des délais pour les cours à temps complet. Entre autres, le Ministère poursuit l'embauche en continu du personnel enseignant, s'assure de diriger des élèves en attente vers l'offre de service gouvernementale des centres de services scolaires lorsque c'est possible et rend disponibles des cours à distance pour améliorer l'accessibilité des services de francisation pour la clientèle, notamment en région.

Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, le délai annuel moyen pour commencer un cours de français à temps complet après la réception d'une demande a été de 32,5 jours.

Service

Accompagnement Québec

Engagement

Offrir un rendez-vous avec une agente ou un agent d'aide à l'intégration d'Accompagnement Québec dans un délai maximal de 5 jours à partir de la réception de la demande d'accompagnement

Sommaire des résultats

Engagement et délai	Total des rendez-vous offerts* 2022-2023	Taux de réponse dans le délai 2022-2023	Total des rendez-vous offerts* 2021-2022	Taux de réponse dans le délai 2021-2022
Rendez-vous avec une agente ou un agent d'aide à l'intégration d'Accompagnement Québec à partir de la date de réception de la demande : rendez-vous offert en 5 jours	11 942	89,9 % (Cible 85 %)	6 041	94 % (Cible 85 %)

* Le nombre total de rendez-vous offerts englobe ceux pour lesquels le délai de cinq jours n'a pas été respecté.

La cible a été atteinte, et ce, malgré le nombre de rendez-vous offerts qui a presque doublé pour l'exercice 2022-2023 par rapport à la période précédente.

Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, le délai moyen pour offrir un rendez-vous pour le service Accompagnement Québec a été de 4,6 jours.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier¹⁷ ou occasionnel, à l'exclusion des étudiantes et étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité	2022-2023	2021-2022	Écart
1. Haute direction	212	204	3,9 %
2. Immigration et Reconnaissance des compétences	341	289	18 %
3. Francisation et Intégration ¹⁸	1 409	1 289	9,3 %
4. Planification de l'immigration et Affaires extérieures	115	102	12,7 %
5. Soutien à la performance et à la transformation	186	182	2,2 %
Total	2 263	2 066	9,5 %

À la suite d'une réorganisation administrative, une nouvelle direction générale des Politiques et programmes de francisation a été mise en place dans le secteur Francisation et Intégration afin de répondre aux objectifs de Francisation Québec en matière de services d'apprentissage du français.

La hausse des effectifs dans le secteur Immigration et Reconnaissance des compétences s'explique par l'augmentation de la capacité de traitement pour absorber la croissance significative des demandes d'immigration et les mesures mises en place pour accélérer la reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger.

Le secteur Planification de l'immigration et Affaires extérieures a également connu une hausse de ses effectifs afin de mettre en œuvre des activités pour promouvoir l'attractivité du Québec auprès du marché migratoire international.

Au 31 mars 2023, 1 235 personnes occupaient un poste régulier ; une augmentation de 60 personnes comparativement au 31 mars 2022, et 1 028 personnes avaient un statut occasionnel, comparativement à 891 au 31 mars 2022.

17. Le personnel régulier inclut les titulaires d'un emploi supérieur ; le personnel occasionnel exclut les étudiantes, étudiants et stagiaires.

18. Le 21 août 2023, ce secteur a été scindé en deux pour devenir les secteurs Francisation Québec et Intégration.

Formation et perfectionnement du personnel

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité*

Champ d'activité	2022	2021
Administration ou finance	571 348 \$	572 359 \$
Compétences linguistiques	12 349 \$	2 420 \$
Formation des enseignantes et enseignants	241 325 \$	107 428 \$
Informatique et bureautique	64 999 \$	58 294 \$
Programme ou service de mission	380 177 \$	206 193 \$
Projets ministériels	282 538 \$	421 379 \$
Service à la clientèle	48 788 \$	108 568 \$
Soutien aux études	77 819 \$	43 084 \$
Dépenses totales	1 679 343 \$	1 519 725 \$

* Cette répartition par champ d'activité inclut les dépenses de formation des étudiantes, étudiants et des stagiaires.

La dépense totale en formation et en perfectionnement du personnel a globalement augmenté de 10,5 % de 2021 à 2022.

La variation dans le champ d'activité « Compétences linguistiques » est attribuable notamment à l'augmentation de la participation à des formations portant sur l'écriture stratégique.

Quant à la hausse des dépenses dans le champ d'activité « Formation des enseignantes et enseignants », elle est attribuable au fait que plusieurs formations sur les principes andragogiques ainsi que la stratégie d'enseignement ont été offertes.

Dans le champ d'activité « Informatique et bureautique », plus d'efforts de formation sur les logiciels informatiques et bureautiques ont été déployés.

La variation dans le champ d'activité « Programme ou service de mission » est attribuable en grande partie à l'augmentation des formations pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires ainsi que pour le Programme des étudiants étrangers.

Dans le champ d'activité « Projets ministériels », la baisse des dépenses s'explique par une diminution des stages en 2022 ainsi que par une variation des formations offertes aux agents d'aide à l'intégration.

La variation à la baisse dans le champ d'activité « Service à la clientèle » est attribuable au fait que plusieurs formations sur le service à la clientèle et la gestion des plaintes ont été déployées en 2021.

Quant à la hausse des dépenses dans le champ d'activité « Soutien aux études », elle est attribuable à une augmentation des remboursements liés aux droits de scolarité.

Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation	2022	2021
Proportion de la masse salariale (%)*	1,3 %	1,3 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	2022	2021
Cadres	1,8	2,4
Professionnels**	1,5	1,3
Fonctionnaires	2,2	2,7
Total***	1,7	2,0
Somme allouée par personne	595,51 \$	584,74 \$

* Les dépenses totales pour la formation incluent les dépenses des étudiantes, étudiants et des stagiaires.

** Les données incluent les conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines et les enseignantes et enseignants.

*** Les données incluent l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire ainsi que les étudiantes, étudiants et les stagiaires.

L'écart pour les sommes allouées par personne s'explique par le fait que les formations suivies étaient moins longues, mais plus coûteuses en 2022 qu'en 2021.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique représente le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre de personnes employées au statut régulier (temporaire et permanent) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, soit l'exercice financier, et le nombre moyen de personnes employées au cours de cette même période. Le taux ministériel de départ volontaire comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation¹⁹.

Les départs involontaires, quant à eux, comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de la personne employée, notamment une mise à pied.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Taux de départ volontaire (%)*	15,8	16,4	12,2

* Les personnes titulaires d'emplois supérieurs sont exclues du calcul du taux de départ volontaire.

Le taux de départ volontaire s'est amélioré si on le compare à celui de 2021-2022. Les gestionnaires ont été sensibilisés au sujet de la planification de la main-d'œuvre et ont reçu des formations visant à améliorer la mobilisation du personnel. Le Ministère a également mis en place plusieurs mesures de soutien et de reconnaissance pour ses employés, dont la bonification du catalogue de formations, ainsi que des activités de mobilisation du personnel se traduisant notamment par des séances d'accueil du nouveau personnel et un gala reconnaissance.

19. Mutation : mouvement d'une personne employée au statut régulier qui change de ministère ou d'organisme à l'intérieur de la fonction publique.

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	31	33	34

Une certaine stabilité est observée dans le nombre de départs à la retraite depuis les trois dernières années, celui-ci étant passé de 34 en 2020-2021 à 31 en 2022-2023.

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise²⁰, soit la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de 10 ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 31 janvier 2023

Cible des emplois à régionaliser par le Ministère au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par le Ministère du 1 ^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2023
116	94

Le Ministère vise le renforcement de l'occupation et de la vitalité économique du territoire québécois. À cet effet, il a déjà régionalisé une grande proportion des emplois prévus à sa cible. En effet, pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2023, un total de 94 emplois ont été régionalisés.

20. Les termes « administration publique » et « organisations de l'administration publique (OAP) », dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation, excluent les réseaux de la santé et de l'éducation qui ne sont pas visés par le plan.

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2022-2023 (000 \$) (1)	Dépenses prévues au 31 mars 2023* (000 \$) (2)	Écart (000 \$) (3) = (2) - (1)	Dépenses réelles 2021-2022 ²¹ (000 \$) (4)
Direction et administration	66 255,2 \$	70 553,7 \$	4 298,5 \$	54 526,6 \$
Service de francisation	186 561,7 \$	182 660 \$	(3 901,7) \$	143 661,9 \$
Intégration	119 564,3 \$	157 787,1 \$	38 222,8 \$	106 511,4 \$
Immigration et Reconnaissance des compétences	90 794,7 \$	56 484,9 \$	(34 309,8) \$	47 084,2 \$
Planification de l'immigration et Affaires extérieures	13 919,7 \$	24 796,5 \$	10 876,8 \$	13 674,8 \$
Sous-total	477 095,6 \$	492 282,2 \$	15 186,6 \$	365 458,9 \$
Provision**	168 749,5 \$	–	(168 749,5) \$	–
Mesures du Budget 2022-2023***	15 700,0 \$	2 677,6 \$	(13 022,4) \$	–
Total	661 545,1 \$	494 959,8 \$	(166 585,3) \$	365 458,9 \$

* Les montants des dépenses prévues au 31 mars 2023 et les montants des dépenses réelles pour l'exercice financier 2021-2022 incluent les dépenses financées par les crédits au net.

** La provision est constituée des montants réservés aux autres ministères du gouvernement qui offrent des services de francisation et d'intégration aux personnes immigrantes, soit le ministère de l'Éducation (MEQ), le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Ces montants réservés sont versés en cours d'année.

*** Le budget des mesures 2022-2023 était intégré au Fonds de suppléance au montant de 15,7 M\$. Le Ministère n'y a pas eu recours et le coût des mesures a été autofinancé.

Les dépenses du Ministère ont augmenté de 129,5 M\$ entre 2021-2022 et la dépense prévue de 2022-2023. Cette augmentation s'explique par une hausse marquée de la clientèle et des bonifications aux paramètres pour certains programmes de subvention du Ministère, ainsi que des subventions non normées accordées dans un contexte d'accueil de nouvelles immigrantes et de nouveaux immigrants.

Direction et administration

Ce secteur d'activité présente un déficit de 4,3 M\$ entre le budget initial et la dépense prévue au 31 mars 2023, principalement en lien avec les travaux en technologies de l'information pour le déploiement phare de Francisation Québec et du fait que des livraisons importantes de projets ont eu lieu au cours de l'année relativement à la transformation numérique du Ministère.

21. Comptes publics 2021-2022.

Service de francisation

Ce secteur d'activité présente un surplus de 3,9 M\$ entre le budget initial et la dépense prévue au 31 mars 2023. Le budget pour les services de francisation du Ministère a été haussé de façon importante en 2022-2023 afin de répondre à la croissance anticipée du volume de la clientèle pour ces services, notamment pour les cours à temps partiel. Les dépenses pour les services de francisation ont été supérieures de 39 M\$ comparativement à l'exercice financier 2021-2022.

Intégration

Ce secteur d'activité présente un déficit de 38,2 M\$ entre le budget initial et la dépense prévue au 31 mars 2023. Cet écart s'explique notamment par l'engagement du Ministère pour l'accueil au Québec des ressortissantes et ressortissants ukrainiens ainsi que le soutien aux organismes en raison de la hausse de la clientèle à la suite de la réouverture des frontières.

Immigration et Reconnaissance des compétences

Ce secteur d'activité présente un surplus de 34,3 M\$ entre le budget initial et la dépense prévue au 31 mars 2023, principalement en lien avec le déploiement du nouveau programme d'aide financière pour la formation d'appoint où le nombre anticipé de demandes a été moindre que prévu. Néanmoins, ce surplus a permis d'autofinancer, entre autres, les besoins accrus du secteur « Intégration ».

Planification de l'immigration et Affaires extérieures

Ce secteur d'activité est financé en partie par les crédits au net. Ces crédits proviennent de la tarification des dossiers en immigration, ce qui explique en partie le déficit de 10,9 M\$.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, le Ministère a réalisé les initiatives de transformation numérique ou les améliorations suivantes :

- Intégration de l'outil de rétroaction de la clientèle à quatre services numériques supplémentaires ;
- Mise en ligne du système de gestion des allocations de participation aux formations d'appoint ;
- Lancement de l'application mobile Accompagnement Québec ;
- Mise en ligne de l'outil comparatif québécois des diplômes étrangers ;
- Évolution de la plateforme Journées Québec permettant notamment le recrutement en continu ;
- Mise en ligne de l'outil d'autoévaluation permettant d'estimer le pointage qu'une personne pourrait obtenir en déposant une déclaration d'intérêt.

Apport des ressources informationnelles à la prestation de services électroniques et à l'efficiance ministérielle

Le Ministère a poursuivi l'intégration de nouveaux services numériques dans la plateforme Arrima, qui constitue la porte d'accès en ligne aux services d'immigration, de francisation et d'intégration. Les services livrés sont destinés aux différentes clientèles externes, y compris les personnes immigrantes, les personnes les représentant ainsi que les entreprises québécoises.

- En juin 2022, deux nouvelles fonctions ont été ajoutées à la plateforme ARRIMA relativement au Système de gestion des demandes d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences. La première fonction permet de faire une demande d'aide financière pour une formation complétée à distance depuis l'étranger, offerte par un établissement d'enseignement du Québec ou un organisme de réglementation. La seconde fonction permet de faire une demande d'aide financière à la suite de la réussite au Québec d'une formation d'appoint, sous forme de cours, offerte ou encadrée par un organisme de réglementation.
- En août 2022, l'application mobile Accompagnement Québec a été mise en ligne. Cette application, disponible sur les magasins d'applications Apple et Google, permet de guider la personne immigrante dans ses démarches d'intégration au Québec, notamment en lui offrant la possibilité de visualiser les actions à réaliser dans son plan d'action individualisé. Facile d'accès, l'application permet à la personne immigrante de maintenir un lien avec son agente ou agent d'aide à l'intégration tout au long de son cheminement.
- Le 8 novembre 2022, le Portail employeurs a été bonifié pour permettre aux employeurs s'étant créé un profil de faire des demandes d'accompagnement de manière autonome et aux personnes employées du Ministère, qui sont sollicitées à cet effet, d'effectuer des demandes d'accompagnement au nom de l'entreprise. Cette dernière peut suivre l'état d'avancement de son dossier sans passer par un intermédiaire et saisir une seule fois les informations relatives à son profil. De plus, l'historique de ses demandes ainsi que les actions entreprises pour y répondre sont visibles par les conseillères et conseillers au dossier. L'entreprise reçoit ainsi un service plus rapide puisque ses demandes peuvent être prises en charge immédiatement. Tous ces avantages se font également au bénéfice des conseillères et conseillers du Ministère qui peuvent mieux suivre le flux de travail et mieux communiquer avec les entreprises et les autres personnes employées du Ministère. De plus, ils simplifient la reddition de comptes.
- En mars 2023, l'outil de rétroaction permettant de fournir au Ministère une rétroaction en continu à l'égard du service Accompagnement Québec, disponible sur la plateforme Arrima, a été déployé pour quatre services supplémentaires :
 - Demande de sélection permanente dans le Programme de l'expérience québécoise ;
 - Dépôt de documents dans le Programme des étudiants étrangers ;
 - Services aux entreprises ;
 - Demande d'aide financière pour une formation d'appoint en reconnaissance des compétences.

- Également en mars 2023, l'outil comparatif québécois des diplômes étrangers a été mis à la disposition des entreprises et des organismes du Québec ainsi que des personnes à l'étranger. Ce service en ligne gratuit permet de rechercher de façon autonome quels diplômes délivrés hors du Canada correspondent aux diplômes du Québec. Il facilite les démarches de recrutement et d'embauche de personnes formées à l'étranger.
- Des évolutions technologiques de la plateforme Web Journées Québec ont permis d'améliorer l'expérience client pour les personnes usagères. Les modernisations ont principalement permis d'améliorer la gestion des missions de recrutement en offrant la possibilité de réaliser du recrutement en continu sur la plateforme, de publier les offres d'emploi sur LinkedIn et de traduire en plusieurs langues les offres associées. Ainsi, ces évolutions technologiques ont contribué à l'amélioration du recrutement à l'étranger en offrant une plus grande visibilité des offres, et renforcent l'image et la notoriété du Ministère à l'international.
- Grâce à un outil d'autoévaluation mis à leur disposition en ligne, les ressortissantes et ressortissants étrangers ont maintenant la possibilité d'estimer le pointage accordé aux renseignements inscrits dans leur déclaration d'intérêt en vue de recevoir une invitation à présenter une demande de sélection permanente.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses et les investissements réels du Ministère pour l'exercice financier 2022-2023.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2022-2023

Type d'intervention	Investissements (000 \$)	Dépenses (000 \$)	Total (000 \$)
Projets*	5 926 \$	1 874 \$	7 800 \$
Activités**	1 948 \$	37 964 \$	39 912 \$
Total	7 874 \$	39 838 \$	47 712 \$

* Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03).

** Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes ou non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

Les données sur l'état d'avancement des projets de transformation numérique du Ministère sont publiées dans le Tableau de bord des projets en ressources informationnelles du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord>.

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Le premier tableau présente la répartition des effectifs du Ministère en heures rémunérées, conformément à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.011). Le second tableau rend compte des contrats de service conclus du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 et comportant une dépense de 25 000 \$ et plus.

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Catégorie ²²	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés ²³ [4] = [3]/1 826,3
Personnel d'encadrement*	139 770	303	140 072	76,7
Personnel professionnel	1 119 469	23 208	1 142 677	625,7
Personnel enseignant	1 029 565	0	1 029 565	563,7
Personnel de bureau, personnel technicien et assimilé	916 372	41 249	957 621	524,4
Total 2022-2023	3 205 175	64 760	3 269 935	1 760,5
Total 2021-2022	3 013 514	30 327	3 043 841	1 666,6

* Le personnel d'encadrement inclut les titulaires d'emplois supérieurs.

Le Ministère a respecté le niveau d'effectifs fixé par le Secrétariat du Conseil du trésor pour l'exercice financier 2022-2023.

Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique comprend les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

22. Les étudiantes, les étudiants et les stagiaires ne sont pas comptabilisés comme entités assujetties à la *Loi sur la fonction publique*.

23. Le total des équivalents à temps complet (ETC) transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet sur la base de 1 826,3 heures par année par personne.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	17	95 488,22
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	287	50 790 172,85
Total des contrats de service	304	50 885 661,07

4.2 Développement durable

Sommaire des résultats du *Plan d'action de développement durable pour la période 2022–2023*

Le *Plan d'action de développement durable 2022-2023* (PADD) réitère l'importance du développement durable pour le Ministère et énonce six actions, dont cinq nouvelles, accompagnées d'indicateurs et de cibles afférentes. Ces actions, indicateurs et cibles répondent à la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020* (SGDD) et aux directives du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour la période transitoire, en attendant l'adoption d'une nouvelle stratégie gouvernementale. La SGDD 2015-2020 a pris effet le 28 octobre 2015 et devait prendre fin le 27 octobre 2020. Le gouvernement a dû reporter l'exercice de révision jusqu'en 2023 en raison de la pandémie.

Le PADD répond à cinq des objectifs gouvernementaux de la SGDD 2015-2020, tout en respectant les exigences du MELCCFP d'inclure les trois engagements prioritaires de la directive, soit les acquisitions responsables, l'évaluation de la durabilité et le soutien financier durable, lesquels se retrouvent dans les objectifs ci-dessous :

- **Objectif 1.1** — Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique ;
- **Objectif 1.2** — Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes ;
- **Objectif 1.4** — Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique ;
- **Objectif 2.3** — Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable ;
- **Objectif 4.1** — Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables.

Les tableaux des pages suivantes présentent les cinq objectifs gouvernementaux auxquels le PADD 2022-2023 répond, les six actions prévues au PADD, les sept indicateurs utilisés pour mesurer la performance du Ministère, les cibles fixées pour chacun de ces indicateurs, le résultat du Ministère pour 2022-2023 et l'atteinte ou non de la cible.

En 2022-2023, le Ministère a atteint ses sept cibles, soit 100 %.

Objectifs gouvernementaux de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2022-2023

Objectif 1.1 — Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Deux cibles ont été fixées pour cet objectif et le Ministère les a atteintes. Le Ministère s'est engagé à établir une procédure interne de suivi des indicateurs d'acquisition écoresponsable en cohérence avec les orientations gouvernementales et à déterminer le taux et le montant total d'acquisitions responsables jusqu'au 31 mars 2023. Le suivi est effectué depuis le 1^{er} septembre 2022 et une procédure formelle est en place depuis le 7 mars 2023.

Sommaire des résultats du *Plan d'action de développement durable 2022-2023* pour l'objectif gouvernemental 1.1

Action	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Atteinte de la cible
1. Établir une procédure interne de suivi des indicateurs d'acquisition responsable	1.1 Mise en place de la procédure	Procédure établie	Procédure établie	Atteinte
	1.2 Obtenir le taux d'acquisitions responsables et le montant total des acquisitions responsables	Le Ministère dispose du taux et du montant total d'acquisitions responsables	Taux d'acquisition responsable : 74 % des contrats, 41 % des dépenses Montant d'acquisition responsable : 17 354 625,70 \$	Atteinte

Objectif 1.2 — Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et les organismes publics

Le Ministère s'est engagé à opérationnaliser le processus organisationnel visant à évaluer en amont la durabilité des interventions gouvernementales. Ainsi, le nouvel outil et le guide d'évaluation de la durabilité conçus par le MELCCFP ont été publiés sur l'intranet le 25 janvier 2023. Depuis cette date et jusqu'au 31 mars 2023, trois des quatre actions structurantes déposées pour approbation au Comité de direction ont fait l'objet de l'évaluation de la durabilité en fonction du nouveau processus, alors que l'autre action structurante a été évaluée en fonction de l'ancien processus.

L'évaluation de la durabilité est l'exercice de prise en compte des principes de développement durable pour toute intervention à la lumière de cinq grandes dimensions d'analyse : l'environnement, l'économie verte, la prospérité sociale, culturelle et économique du Québec ainsi que la lutte contre les changements climatiques et la gouvernance. Il a été établi dans ce processus que toute note de décision soumise au Comité de direction concernant une action structurante, c'est-à-dire l'élaboration ou la révision des lois, des règlements, des programmes, des politiques, des stratégies et des plans d'action gouvernementaux sous la responsabilité du Ministère ainsi que du *Plan stratégique*, devra être soumise à une évaluation de la durabilité.

Aucune cible n'a été fixée pour cet objectif, mais le nombre de projets pour lesquels l'évaluation de la durabilité a été effectuée est comptabilisé depuis la publication de l'outil d'évaluation de la durabilité et des instructions afférentes à son utilisation.

Sommaire des résultats du *Plan d'action de développement durable 2022-2023* pour l'objectif gouvernemental 1.2

Action	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Atteinte de la cible
2. Opérationnaliser le processus organisationnel visant à évaluer en amont la durabilité des interventions gouvernementales	2.1 Nombre de projets pour lesquels l'évaluation de la durabilité des interventions a été effectuée	s.o.	3	Atteinte*

* Aucune cible spécifique n'était requise pour cette action. Étant donné le résultat obtenu, le Ministère a atteint son objectif.

Objectif 1.4 — Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

La cible fixée a été atteinte. Le Ministère s'est engagé à promouvoir l'adoption de comportements favorables au développement durable. Un atelier de mise au point de vélo a été organisé et a permis de consolider le déplacement actif de 19 participants. De plus, 11 articles intranet ont été publiés afin de sensibiliser le personnel à différents enjeux de développement durable : journée de l'environnement, mobilité durable, gestion des matières résiduelles, etc.

En lien avec le même objectif, le Ministère s'est engagé à offrir des ateliers de formation et d'accompagnement au personnel. Une cible de 75 % du taux de participation pour le personnel concerné a été fixée. Les formations suivantes ont été mises en place :

- Douze séances de formation offertes en Évaluation de la durabilité ;
- Deux séances de formation offertes en Soutien financier durable ;
- Sept séances de formation offertes en Acquisition responsable.

Sommaire des résultats du *Plan d'action de développement durable 2022-2023* pour l'objectif gouvernemental 1.4

Action	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Atteinte de la cible
3. Promouvoir l'adoption de comportements favorables au développement durable	3.1 Nombre d'activités d'information et de sensibilisation offertes au personnel	5 activités	11 activités réalisées	Atteinte
4. Offrir des ateliers de formation et de l'accompagnement au personnel du Ministère	4.1 Pourcentage du personnel visé ayant suivi les formations	75 %	79 %	Atteinte

Objectif 2.3 — Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

La cible fixée a été atteinte. Le Ministère s'est engagé à implanter un mécanisme de collecte de données sur les programmes de soutien financier concernant les critères d'écoresponsabilité, qui comprennent des critères environnementaux et sociaux. Comme le prévoyait la cible, ce mécanisme a été implanté et a permis de constater que tous les programmes de soutien financier du Ministère intègrent plusieurs critères écoresponsables.

Sommaire des résultats du *Plan d'action de développement durable 2022-2023* pour l'objectif gouvernemental 2.3

Action	Indicateur	Cible 2022-2022	Résultat 2022-2023	Atteinte de la cible
5. Implanter le mécanisme de collecte de données sur les programmes de soutien financier concernant les critères d'écoresponsabilité	5.1 Mise en place du mécanisme de systématisation de la collecte de données	Mécanisme implanté	Mécanisme implanté	Atteinte

Objectif 4.1 — Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables

La cible fixée a été atteinte. Le Ministère s'était engagé à renforcer l'accompagnement personnalisé des personnes immigrantes en déployant une application mobile pour Accompagnement Québec.

Sommaire des résultats du *Plan d'action de développement durable 2022-2023* pour l'objectif gouvernemental 4.1

Action	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Atteinte de la cible
6. Renforcer l'accompagnement personnalisé des personnes immigrantes	6.1 Déploiement de l'application mobile pour Accompagnement Québec	Application disponible	Application disponible	Atteinte

Le Ministère n'a reçu aucune recommandation du commissaire au développement durable.

Réponses aux recommandations de la commissaire au développement durable

Nom et année du rapport de la commissaire au développement durable	Recommandations de la commissaire au développement durable	Mesures prises à la suite des recommandations
–	Aucune recommandation	–

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Au cours de l'année 2017, le Ministère a collaboré avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à la préparation de la nouvelle Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, rendue publique en décembre 2017.

Une mise à jour de cette stratégie a été dévoilée en février 2020. Ainsi, chaque ministère ou organisme assujéti à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (chapitre O-1.3) a préparé et rendu public un plan d'action révisé (2020-2022) visant à répondre aux priorités déterminées par les régions.

Le Ministère a diffusé, en janvier 2021, son propre Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2020-2022, lequel a été prolongé jusqu'en 2024. Dans ce plan d'action, le Ministère propose des actions pour chaque priorité qui est dans son champ de compétence en respectant les exigences de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022.

Actions ou réponses générales

A – Attraction, rétention et développement de la main-d'œuvre immigrante

Action/Réponse	État de réalisation
A.1 Mettre en place un système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt.	A.1 Action réalisée
A.2 Continuer le déploiement du Portail employeurs.	A.2 Action réalisée
A.3 Accompagner des entreprises afin de favoriser l'embauche de personnes immigrantes et le recrutement de main-d'œuvre à l'international.	A.3 Action réalisée
A.4 Promouvoir l'établissement en région et faire connaître les besoins régionaux de main-d'œuvre auprès des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles établies à Montréal.	A.4 Action en cours – En 2021-2022, 101 activités d'information et de recrutement et 12 séjours exploratoires dans 11 régions du Québec ont été réalisés. En 2022-2023, il y a eu 94 activités d'information et de recrutement et 10 séjours exploratoires dans 15 régions du Québec.

B – Intégration des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles

Action/Réponse	État de réalisation
B.1 Soutenir des organismes et financer des activités dans le cadre du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration.	B.1 Action réalisée
B.2 Soutenir les personnes immigrantes dans leur installation et leur intégration par le biais du service d'Accompagnement Québec.	B.2 Action réalisée
B.3 Offrir des cours de français à distance pour les personnes immigrantes installées en région.	B.3 Action en cours – Le Ministère envisage un partenariat avec une institution d'enseignement supérieur publique pour élaborer et héberger la première phase d'un cours en ligne de stade débutant en 2023-2024. Les analyses et les échanges sont en cours.
B.4 Délivrer des attestations d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> .	B.4 Action réalisée

C — Décentralisation, régionalisation, délégation et développement de communautés inclusives

Action/Réponse	État de réalisation
C.1 Effectuer un déploiement régional.	C.1 Action réalisée
C.2 Élaborer et mettre en œuvre des plans d'action régionaux.	C.2 Action réalisée
C.3 Mettre en œuvre un programme d'appui aux collectivités.	C.3 Action réalisée
C.4 Soutenir le fonctionnement d'organismes à l'aide du Programme Soutien à la mission.	C.4 Action réalisée

Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Abitibi-Témiscamingue

Action/Réponse	État de réalisation
1.3.1 Développer des partenariats avec les services aux étudiantes et étudiants internationaux des établissements d'enseignement régionaux afin de contribuer à la mise en place de conditions optimales à leur séjour et faciliter le passage du statut temporaire au statut permanent, s'il y a lieu.	1.3.1 Action réalisée
1.3.2 Mettre en place des comités tactiques, en collaboration avec d'autres ministères et organismes de la région, afin de mieux accompagner les entreprises dans le recrutement de main-d'œuvre immigrante.	1.3.2 Action abandonnée – La direction régionale a choisi plutôt de miser sur le service aux entreprises régulier du Ministère, l'accompagnement individuel par les conseillères et conseillers en immigration régionale, les Journées Québec et le Portail employeurs. De plus, des rencontres ciblées avec les entreprises et partenaires économiques de la région ont été tenues.

Bas-Saint-Laurent

Action/Réponse	État de réalisation
2.2.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	2.2.1 Action réalisée
2.2.2 Faciliter et susciter la concertation bas-laurentienne grâce à la consolidation d'une table régionale permettant les échanges d'information et de bonnes pratiques entre les partenaires du Ministère.	2.2.2 Action réalisée

Capitale-Nationale

Action/Réponse	État de réalisation
3.7.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	3.7.1 Action réalisée
3.7.2 Collaborer à la mise en œuvre de l'entente avec Québec International visant l'attraction et le recrutement de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.	3.7.2 Action réalisée
3.7.3 Établir systématiquement des liens avec les étudiantes et étudiants internationaux. Les informer sur les démarches d'immigration permanente dans la région, ainsi que sur les atouts de la région (avant et après leur arrivée).	3.7.3 Action réalisée
3.7.4 Mettre en œuvre l'entente avec la ville de Québec visant l'intégration des personnes immigrantes, l'édification d'une collectivité accueillante et inclusive ainsi que l'attraction, l'accueil et l'établissement durable de la main-d'œuvre.	3.7.4 Action réalisée
3.7.5 Soutenir dix partenaires offrant des activités d'inclusion et de rapprochement interculturel pour encourager le dialogue et l'ouverture à la diversité culturelle.	3.7.5 Action réalisée
3.7.6 Contribuer au comité économique de la Conférence administrative régionale de la Capitale-Nationale.	3.7.6 Action réalisée
3.7.7 Participer à des comités locaux travaillant sur les enjeux de main-d'œuvre.	3.7.7 Action réalisée

Centre-du-Québec

Action/Réponse	État de réalisation
4.2.1 Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec au moins une municipalité régionale de comté (MRC) de la région du Centre-du-Québec et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et mettre en valeur l'apport de l'immigration pour le développement économique de la région.	4.2.1 Action réalisée
4.2.2 Signer une convention d'aide financière pour une période de trois ans avec la Société de développement économique de Drummondville pour des projets de recrutement de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires en soutien aux entreprises des régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie ayant des besoins de main-d'œuvre qu'elles ne peuvent pas pourvoir localement.	4.2.2 Action réalisée
4.5.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	4.5.1 Action réalisée
4.5.2 Mettre en œuvre un projet-pilote sur l'interprétariat à distance dans le cadre des entrevues d'évaluation des besoins réalisées par les agentes et les agents d'aide à l'intégration dans Accompagnement Québec afin de leur permettre d'accéder aux services.	4.5.2 Action réalisée

Chaudière-Appalaches

Action/Réponse	État de réalisation
5.1.1 Participer au Regroupement des intervenants en immigration de Chaudière-Appalaches.	5.1.1 Action réalisée
5.9.1 Collaborer à la mise en œuvre de l'entente avec Québec International visant l'attraction et le recrutement de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.	5.9.1 Action réalisée
5.9.2 Établir systématiquement des liens avec les étudiantes et étudiants internationaux. Les informer sur les démarches d'immigration permanente dans la région ainsi que sur les atouts de la région (avant et après leur arrivée).	5.9.2 Action réalisée
5.11.1 Soutenir quatre partenaires offrant des projets d'inclusion et de rapprochement interculturel pour encourager le dialogue et l'ouverture à la diversité culturelle.	5.11.1 Action réalisée
5.12.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	5.12.1 Action réalisée

Côte-Nord

Action/Réponse	État de réalisation
6.5.1 Mettre sur pied une table de concertation qui se consacre aux enjeux de l'immigration afin de favoriser le partage d'information auprès des acteurs du milieu et de les influencer pour faire de nos communautés des milieux de vie plus accueillants et inclusifs.	6.5.1 Action en suspens – Cette action a été suspendue en raison de la rareté de personnel sur la Côte-Nord pendant une grande partie de l'année.
6.6.1 Mettre en place des comités tactiques, en collaboration avec d'autres ministères et organismes de la région, afin de mieux accompagner les entreprises dans le recrutement de travailleuses et travailleurs immigrants (par la régionalisation ou le recrutement international).	6.6.1 Action abandonnée – Cette action a été remplacée par d'autres initiatives, notamment la consolidation de la collaboration avec des acteurs régionaux, dont les MRC, les chambres de commerce et Manicouagan Interculturel, pour rejoindre le plus d'entreprises de la région et les accompagner dans le recrutement de la main-d'œuvre immigrante.

Estrie

Action/Réponse	État de réalisation
7.6.1 Collaborer avec les établissements d'enseignement en participant aux instances de concertation et en présentant les possibilités d'immigration permanente sur le territoire pour les étudiantes et étudiants internationaux.	7.6.1 Action réalisée
7.6.2 Renforcer la présence du Ministère dans la région de l'Estrie.	7.6.2 Action réalisée
7.6.3 Mettre en œuvre l'entente signée avec le Service d'aide aux Néo-Canadiens relativement à un projet pilote sur l'interprétariat à distance dans le cadre des entrevues d'évaluation des besoins réalisées par les agentes et les agents d'aide à l'intégration dans Accompagnement Québec.	7.6.3 Action réalisée
7.6.4 Collaborer de façon étroite avec le Réseau d'accueil estrien pour constituer une concertation régionale en immigration de façon à favoriser une complémentarité des actions mises en place par les différents acteurs. Chaque MRC de l'Estrie installera ce nouveau réseau selon ses besoins.	7.6.4 Action réalisée

Gaspésie

Action/Réponse	État de réalisation
8.1.1 Accentuer la présence régionale du Ministère dans la région.	8.1.1 Action réalisée
8.1.2 Établir systématiquement des liens avec les étudiantes et étudiants internationaux. Les informer sur les démarches d'immigration permanente dans la région ainsi que sur les atouts de la région (avant et après leur arrivée).	8.1.2 Action réalisée
8.1.3 Favoriser la concertation entre l'organisme Vivre en Gaspésie et les partenaires soutenus dans le cadre du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration afin de contribuer à la création d'un sentiment d'appartenance chez les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants.	8.1.3 Action réalisée
8.5.1 Faciliter les arrimages entre les projections prévisionnelles de ressources humaines et les missions de recrutement internationales, notamment par l'entremise de l'offre de service aux entreprises et du Portail employeurs.	8.5.1 Action réalisée

Îles-de-la-Madeleine

Action/Réponse	État de réalisation
9.1.1 Établir systématiquement des liens avec les étudiantes et étudiants internationaux. Les informer sur les démarches d'immigration permanente dans la région ainsi que sur les atouts de la région (avant et après leur arrivée).	9.1.1 Action réalisée
9.3.1 Faciliter les arrimages entre les projections prévisionnelles de ressources humaines et les missions de recrutement international, notamment par l'entremise de l'offre de service aux entreprises et du Portail employeurs.	9.3.1 Action réalisée
9.5.1 Inviter la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine à déposer un projet dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités.	9.5.1 Action réalisée
9.5.2 Amorcer un partenariat avec un organisme spécialisé dans l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes.	9.5.2 Action réalisée

Lanaudière

Action/Réponse	État de réalisation
10.2.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	10.2.1 Action réalisée
10.2.2 Poursuivre le soutien à l'organisme PIVOT de Lanaudière afin d'assurer le volet régionalisation pour l'ensemble du territoire.	10.2.2 Action réalisée
10.2.3 Soutenir l'organisme partenaire pour l'accueil des personnes réfugiées prises en charge par l'État.	10.2.3 Action réalisée
10.2.4 Participer au projet Lanaudière Économique pour encourager la concertation des acteurs économiques du milieu afin qu'ils conjuguent leurs efforts pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre immigrante ou issue des minorités ethnoculturelles dans la région.	10.2.4 Action réalisée
10.2.5 Développer de nouveaux partenariats pour couvrir l'ensemble de Lanaudière en matière de services d'accueil et d'intégration de la clientèle immigrante.	10.2.5 Action réalisée
10.2.6 Accompagner des entreprises, notamment par la promotion du Portail employeurs du Ministère et en collaborant avec les conseillères et conseillers aux entreprises de Services Québec, pour assurer une adéquation entre leurs besoins de main-d'œuvre et l'intégration en emploi de personnes immigrantes ou issues des minorités ethnoculturelles.	10.2.6 Action réalisée

Laurentides

Action/Réponse	État de réalisation
11.1.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	11.1.1 Action réalisée
11.1.2 Poursuivre le soutien à l'organisme PIVOT des Laurentides afin d'assurer le volet régionalisation pour l'ensemble du territoire.	11.1.2 Action réalisée
11.1.3 Soutenir activement l'organisme partenaire pour l'accueil des personnes réfugiées prises en charge par l'État.	11.1.3 Action réalisée
11.1.4 Évaluer la possibilité de réaliser un projet novateur issu de la mobilisation locale pour encourager la concertation des acteurs socio-économiques du milieu afin qu'ils conjuguent leurs efforts pour l'attraction et la rétention des personnes immigrantes ou issues des minorités ethnoculturelles dans la région.	11.1.4 Action réalisée
11.1.5 Développer de nouveaux partenariats pour couvrir l'ensemble des Laurentides en matière de services d'accueil et d'intégration de la clientèle immigrante.	11.1.5 Action réalisée
11.1.6 Accompagner des entreprises, notamment par la promotion du Portail employeurs du Ministère et en collaborant avec les conseillères et conseillers aux entreprises de Services Québec, pour assurer une adéquation entre leurs besoins de main-d'œuvre et l'intégration en emploi de personnes immigrantes ou issues des minorités ethnoculturelles.	11.1.6 Action réalisée

Laval

Action/Réponse	État de réalisation
12.2.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	12.2.1 Action réalisée
12.2.2 Actualiser et poursuivre la mise en œuvre de l'entente avec Laval en matière d'immigration.	12.2.2 Action réalisée
12.2.3 Contribuer avec l'ensemble des partenaires lavallois à la mise en œuvre de la Politique régionale de développement social, notamment par la mise en œuvre des mesures contenues dans le plan d'action liées à l'entente entre la Ville et le Ministère dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité.	12.2.3 Action réalisée
12.2.4 Soutenir activement l'organisme partenaire pour l'accueil des personnes réfugiées prises en charge par l'État.	12.2.4 Action réalisée
12.2.5 Poursuivre le financement et l'accompagnement relatifs aux activités du projet Interconnexion Laval afin d'assurer une cohésion dans les actions, et ce, en étroite collaboration avec les partenaires impliqués.	12.2.5 Action réalisée

Mauricie

Action/Réponse	État de réalisation
13.1.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	13.1.1 Action réalisée
13.1.2 Mettre en œuvre un projet pilote sur l'interprétariat à distance dans le cadre des entrevues d'évaluation des besoins réalisées par les agentes et les agents d'aide à l'intégration dans Accompagnement Québec.	13.1.2 Action réalisée
13.2.1 Collaborer avec les établissements d'enseignement en participant aux instances de concertation et en présentant les possibilités de rétention sur le territoire aux étudiantes et étudiants internationaux.	13.2.1 Action réalisée

Montérégie

Action/Réponse	État de réalisation
14.4.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	14.4.1 Action réalisée
14.4.2 Ajouter des agentes et des agents d'aide à l'intégration ainsi que des conseillères et conseillers en immigration régionale en fonction des besoins identifiés.	14.4.2 Action réalisée
14.4.3 Contribuer à une nouvelle entente sectorielle avec l'organisme Montérégie économique pour répondre à des besoins spécifiques d'acteurs socio-économiques (dont les entreprises) en matière de recrutement d'une main-d'œuvre immigrante, en collaboration avec différents ministères et organismes.	14.4.3 Action réalisée
14.4.4 Mettre en œuvre un projet avec l'organisme Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec (RATTMAQ) situé en Montérégie. Ce projet vise à répondre à la crise sanitaire de la COVID-19 par une offre de service d'accompagnement et d'information en matière d'immigration, de santé et de droit pour les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires agricoles, ainsi que leurs employeurs au Québec.	14.4.4 Action réalisée

Montréal

Action/Réponse	État de réalisation
15.1.1 Poursuivre la mise en œuvre de l'entente triennale avec la Ville de Montréal signée en mars 2018 dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité (PMD) qui inclut une contribution égalitaire pour un montant total de 24 M\$.	15.1.1 Action réalisée
15.1.2 Entreprendre des pourparlers avec la Ville de Montréal à l'approche de l'échéance de l'entente en mars 2021.	15.1.2 Action réalisée
15.3.1 Établir systématiquement des liens avec les étudiantes et étudiants internationaux. Les informer sur les démarches d'immigration permanente dans la région ainsi que sur les atouts de la région (avant et après leur arrivée).	15.3.1 Action réalisée
15.4.1 Accueillir les personnes immigrantes dès leur arrivée en sol québécois à l'aéroport international Montréal-Trudeau et promouvoir les services offerts par le Ministère, dont Accompagnement Québec.	15.4.1 Action réalisée
15.4.2 Favoriser la transition des personnes immigrantes à statut temporaire vers un statut permanent en faisant la promotion des programmes destinés aux travailleuses et travailleurs qualifiés (PEQ et PRTQ) auprès des étudiantes et étudiants étrangers ainsi que des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.	15.4.2 Action réalisée
15.4.3 Présenter plusieurs séances d'information (<i>Vivre au Québec après les études</i>) dans des établissements scolaires de l'île de Montréal.	15.4.3 Action en cours – La cible est à 78 % au 31 mars 2023. Un total de 25 séances ont été réalisées.

Nord-du-Québec

Action/Réponse	État de réalisation
16.3.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	16.3.1 Action réalisée
16.3.2 Poursuivre la réflexion sur l'approche collaborative du Ministère envers le Gouvernement de la Nation Crie et de l'Administration régionale Kativik pour y déceler des occasions de contribuer au développement d'Eeyou Istchee et des villages nordiques du Nunavik.	16.3.2 Action réalisée

Outaouais

Action/Réponse	État de réalisation
17.2.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	17.2.1 Action réalisée
17.2.2 Coordonner les travaux de la Table régionale immigration Outaouais (TRIO), afin de permettre aux acteurs à la fois ruraux et urbains de se pencher sur les différents aspects qui influencent et favorisent l'attraction et l'établissement durable des personnes immigrantes dans la région (logement, éducation, transport, santé, offre culturelle, etc.).	17.2.2 Action réalisée
17.2.3 Poursuivre les activités de mobilisation et de sensibilisation auprès des partenaires, des organismes et des employeurs aussi bien des milieux ruraux qu'urbains, par l'entremise du projet SITO-Mobile financé par le Ministère, afin de favoriser le développement par le placement et le maintien en emploi des personnes immigrantes en région.	17.2.3 Action réalisée
17.2.4 Assurer l'arrimage entre les différents besoins régionaux, dans le cadre de la régionalisation de l'immigration, par le financement d'un partenariat entre les organismes urbains (SITO) et ruraux (CIEL dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais et CJEP dans la MRC de Papineau).	17.2.4 Action réalisée

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Action/Réponse	État de réalisation
18.1.1 Participer à la création à Saguenay d'une maison d'accueil des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants, dont les personnes immigrantes en concertation avec la stratégie Avantages Saguenay-Le Fjord.	18.1.1 Action réalisée
18.1.2 Mettre en place des comités tactiques, en collaboration avec d'autres ministères et organismes de la région, afin de mieux accompagner les entreprises dans le recrutement de travailleuses et travailleurs immigrants (par la régionalisation ou le recrutement international).	18.1.2 Action abandonnée – Cette action a été remplacée par d'autres initiatives, notamment la consolidation de la collaboration avec des acteurs régionaux, dont les MRC et les chambres de commerce, pour rejoindre un plus grand nombre d'entreprises de la région et les accompagner dans le recrutement des travailleurs immigrants.

Sommaire de l'état d'avancement général des actions en réponse aux priorités régionales

Région	Actions non amorcées (nombre)	Actions amorcées (nombre)	Actions en cours (nombre)	Actions en suspens (nombre)	Actions réalisées (nombre)	Actions abandonnées (nombre)	Nouvelles actions (nombre)	Actions modifiées (nombre)	Total (nombre)
Abitibi-Témiscamingue	–	–	–	–	1	1	–	–	2
Bas-Saint-Laurent	–	–	–	–	2	–	–	–	2
Capitale-Nationale	–	–	–	–	7	–	–	–	7
Centre-du-Québec	–	–	–	–	4	–	–	–	4
Chaudière-Appalaches	–	–	–	–	5	–	–	–	5
Côte-Nord	–	–	–	1	–	1	–	–	2
Estrie	–	–	–	–	4	–	–	–	4
Gaspésie	–	–	–	–	4	–	–	–	4
Îles-de-la-Madeleine	–	–	–	–	4	–	–	–	4
Lanaudière	–	–	–	–	6	–	–	–	6
Laurentides	–	–	–	–	6	–	–	–	6
Laval	–	–	–	–	5	–	–	–	5
Mauricie	–	–	–	–	3	–	–	–	3
Montérégie	–	–	–	–	4	–	–	–	4
Montréal	–	–	1	–	5	–	–	–	6
Nord-du-Québec	–	–	–	–	2	–	–	–	2
Outaouais	–	–	–	–	3	–	–	–	3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	–	–	–	–	1	1	–	–	2

Indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires

Organisation publique	Indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration	68 715 personnes immigrantes admises au Québec en 2022 Le taux de présence en janvier 2023 des personnes immigrantes admises au Québec de 2012 à 2021 est de 73,8 %.

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017, la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chapitre D-11.1) a pour objet de faciliter la divulgation d'actes répréhensibles commis, ou sur le point d'être commis, à l'égard d'un organisme public et d'établir un régime général de protection contre les représailles dans l'intérêt public.

Afin de répondre aux exigences de cette loi, le Ministère a établi une procédure pour permettre au personnel d'effectuer une divulgation de manière anonyme et rendre possible la transmission des informations pour un traitement confidentiel.

Par ailleurs, l'article 25 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* oblige les organismes publics qui y sont assujettis, dont le Ministère, à rendre compte des divulgations reçues dans leur rapport annuel.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2022-2023	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations*	2	–	–
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1)**	–	2	–
3. Le nombre de motifs auxquels il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	–	2	–
4. Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations : Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels il a été mis fin (point 3), identifiez à quelle catégorie d'acte répréhensible ils se rapportent.			
• Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	–	–	–
• Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	–	–	–
• Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	–	–	–
• Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	–	–	–
• Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	–	–	–
• Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment	–	–	–
5. Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations	–	–	–
6. Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés	–	–	–
7. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	–	–	–
8. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23***	–	–	–

* Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgatrices et de divulgateurs.

** Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, une divulgatrice ou un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

*** Le transfert de renseignements au commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi est répertorié à ce point.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2023

Nombre de personnes occupant un poste régulier*
1 230

* Le personnel régulier exclut les titulaires d'emplois supérieurs.

Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2022-2023

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
103	283	229	19

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées, afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Embauche des membres de groupes cibles en 2022-2023

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2022-2023	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)*
Régulier	103	60	2	0	0	62	60,2 %
Occasionnel	283	124	3	1	3	127	44,9 %
Étudiant	229	88	3	0	2	90	39,3 %
Stagiaire	19	7	0	0	0	7	36,8 %

* Les données sur le taux d'embauche excluent les titulaires d'emplois supérieurs, ainsi que les personnes à statut occasionnel avec droit de rappel et ne comptent qu'une seule fois les personnes ayant fait l'objet d'un renouvellement de contrat ou de plusieurs embauches au cours de l'année. Le taux global d'embauche pour un statut d'emploi n'inclut qu'une seule fois une personne faisant partie de plus d'un groupe cible.

La cible gouvernementale d'embauche de 25 % de personnes membres d'un groupe cible, par statut d'emploi, a été dépassée par le Ministère.

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statut d'emploi	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Régulier (%)	60,2 %	53,5 %	57,7 %
Occasionnel (%)	44,9 %	45 %	46,7 %
Étudiant (%)	39,3 %	56,5 %	60,2 %
Stagiaire (%)	36,8 %	45 %	33,3 %

Au cours des trois dernières années, le Ministère a maintenu, pour tous les statuts d'emploi, un taux d'embauche des groupes cibles supérieur à l'objectif gouvernemental de 25 %.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier* — résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%)
Anglophones	7	0,6 %	5	0,4 %	4	0,4 %
Autochtones	8	0,7 %	9	0,8 %	9	0,8 %
Personnes handicapées	22	1,8 %	23	2 %	21	1,9 %

* Le personnel régulier exclut les titulaires d'emplois supérieurs.

Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Le taux de représentativité des personnes handicapées du Ministère au 31 mars 2023 (1,8 %) n'atteint pas la cible gouvernementale de 2 % de l'effectif régulier. Bien que le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) n'ait pas été reconduit par le Secrétariat du Conseil du trésor, le Ministère a poursuivi ses efforts pour atteindre la cible.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel* — résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%)
Montréal/Laval	999	48,6 %	914	47,6 %	852	47 %
Outaouais/Montérégie	18	54,6 %	12	44,4 %	11	39,3 %
Estrie/Lanaudière/Laurentides	9	23,7 %	9	29 %	11	37,9 %
Capitale-Nationale	11	26,2 %	6	24 %	4	22,2 %
Autres régions	10	16,4 %	8	14 %	7	14,6 %

* Conformément aux cibles établies par le Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des MVE 2018-2023, les données excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal/Laval : 41 %
- Outaouais/Montérégie : 17 %
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

La cible régionale du taux de représentativité des personnes membres de minorités visibles et ethniques est dépassée pour toutes les régions concernées.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel — résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2023

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	20	27,4 %

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Le taux de représentativité des membres des minorités visibles et ethniques parmi le personnel d'encadrement dépasse la cible gouvernementale.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2022-2023 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	103	283	229	19	634
Nombre de femmes embauchées	64	194	146	15	419
Taux d'embauche des femmes (%)	62,1 %	68,6 %	63,8 %	78,9 %	66,1 %

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2023

Groupe cible	Personnel d'encadrement*	Personnel professionnel**	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	75	711	333	111	1 230
Nombre total de femmes	46	451	257	85	839
Taux de représentativité des femmes (%)	61,3 %	63,4 %	77,2 %	76,6 %	68,2 %

* Le personnel d'encadrement exclut les titulaires d'emplois supérieurs.

** Le personnel professionnel inclut les conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines et le personnel enseignant.

Le taux de représentativité des femmes parmi le personnel occupant un emploi régulier au Ministère est supérieur à 50 % dans toutes les catégories d'emploi.

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Nombre de nouvelles participantes et de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2022-2023	2021-2022	2020-2021
0	1	0

Le Ministère adhère aux objectifs du PDEIPH et en fait la promotion auprès de son personnel. Un projet de stage a été soumis à l'automne 2022 au Secrétariat du Conseil du trésor, mais aucune candidature n'a été retenue par ce dernier.

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles²⁴

Autres mesures ou actions en 2022-2023 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Aménager les espaces et les postes de travail pour qu'ils soient adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite et acquérir ou louer les biens et les services requis pour toute personne handicapée qui est employée par le Ministère.	Personnes à mobilité réduite employées du Ministère	Une demande a été faite et traitée favorablement.
Faciliter l'accès (par téléphone ou en personne) à l'information diffusée par le Ministère. À la demande d'une personne employée : - Utilisation d'un appareil de télécommunications pour personne sourde (ATS) ; - Accompagnement de la personne dans ses démarches administratives liées à la mission du Ministère ; - Utilisation des services d'une ou d'un interprète qualifié à l'occasion d'une rencontre, d'une réunion ou d'un événement public organisé par le Ministère.	Personnes handicapées employées du Ministère et personnes usagères	Utilisation de personnes interprètes qualifiées lors des réunions de direction et lors des formations pour les personnes employées du Ministère munies d'un ATS.
Offrir l'adaptation du poste de travail à toute personne handicapée qui en fait la demande selon ses besoins spécifiques.	Personnes handicapées employées du Ministère	Adaptation temporaire des postes de travail de six personnes présentant des handicaps temporaires.
Informer les secouristes et leur substitut, les personnes handicapées et les personnes accompagnatrices de la procédure et des mesures d'urgence lors d'une rencontre annuelle et ponctuellement au moment de l'embauche de personnes handicapées. La mise en ligne du formulaire d'autodéclaration pour les personnes ayant besoin d'accompagnement en cas d'évacuation d'urgence.	Personnes handicapées employées du Ministère, secouristes, personnes substitues et personnes accompagnatrices	Les membres de l'équipe des mesures d'urgence et les personnes à mobilité réduite ont bénéficié d'une séance d'information diffusée en novembre 2022.

24. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

Autres mesures ou actions en 2022-2023 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.) (suite)

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Informier annuellement le personnel du Service d'accueil à l'aéroport et lors de l'embauche de nouveaux membres du personnel, des services offerts au Québec pour les personnes handicapées. Encourager le personnel à développer ses habiletés en matière de service à la clientèle des personnes handicapées.	Personnes handicapées, personnel du Service d'accueil à l'aéroport et nouveaux membres du personnel	Les nouveaux membres du personnel sont informés au moyen des capsules de formation obligatoire sur les services offerts aux personnes handicapées au Québec. Ces capsules peuvent être visionnées au besoin par le personnel déjà en poste.
Sensibiliser le personnel du Ministère aux besoins, enjeux et problématiques des personnes handicapées, notamment au moyen de capsules d'information dans l'intranet. Publiciser auprès du personnel les mesures du plan d'action à l'égard des personnes handicapées. - Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées du Ministère 2021-2022 a été mis en ligne le 30 novembre 2022. - Une page intranet consacrée à l'inclusion des personnes handicapées a été mise à la disposition du personnel le 3 février 2023.	Personnel du Ministère	Le personnel du Ministère a bénéficié de la publication de cinq articles dans l'intranet ministériel : <i>C'est la semaine québécoise des personnes handicapées ;</i> <i>Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées du Ministère est en ligne ;</i> <i>Mise en ligne de la nouvelle page intranet Inclusion des personnes handicapées ;</i> <i>C'est la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle ;</i> <i>L'accessibilité des lieux lors d'organisation d'événements : les bons réflexes à adopter.</i>

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

La *Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente*, adoptée en 2014 et mise à jour en 2022, s'inscrit dans l'ensemble des efforts du gouvernement visant à réduire le fardeau réglementaire et administratif des entreprises et à s'assurer que les projets de nature législative ou réglementaire sont correctement évalués et que leurs coûts sont réduits au minimum. Cette politique porte autant sur la réglementation existante que sur les nouveaux projets de loi et de règlement, les énoncés de politique et les plans d'action pouvant conduire à des obligations réglementaires lorsque ceux-ci ont des impacts sur les entreprises.

Réalisation et résultats

Allègement réglementaire

En 2022-2023, le Ministère n'a pas mené de projets de nature réglementaire, qui ont eu des impacts sur la charge administrative imposée aux entreprises. Dans ce contexte, aucune analyse d'impact réglementaire n'a été réalisée. La réforme réglementaire rendant obligatoire la connaissance du français pour tous les programmes économiques et qui permet d'améliorer le fonctionnement des différents programmes d'immigration économique, annoncée le 25 mai 2023, et ses impacts sur les entreprises, feront l'objet d'une reddition de comptes dans le cadre du *Rapport annuel de gestion 2023-2024*.

Allègement administratif

Plusieurs mesures d'allègement administratif ont été mises en place en 2022-2023. Parmi ces mesures, mentionnons :

- Le 24 mai 2022, l'ajout de 58 nouvelles professions peu spécialisées (de niveau C selon la Classification nationale des professions) à la liste des professions admissibles au traitement simplifié dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET).
- Toujours dans le cadre du PTET, depuis le 19 juin 2022, les employeurs qui présentent une offre d'emploi pour un poste syndiqué n'ont plus à fournir systématiquement une lettre d'appui du syndicat pour confirmer que le poste à pourvoir ne nuit pas au règlement d'un conflit de travail. Le formulaire « Déclaration de l'employeur » a été modifié de sorte que les employeurs doivent indiquer si le recrutement de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires est susceptible de nuire au règlement d'un conflit de travail qui sévit sur le lieu de travail où s'exercerait l'emploi. La lettre du syndicat est désormais demandée dans les seuls cas où l'employeur répond à la question par l'affirmative.
- Le 8 novembre 2022, le Portail employeurs du Ministère a été bonifié pour intégrer les fonctionnalités existantes à un système centralisé de gestion des demandes. Le détail des bonifications apportées se trouve à la section concernant les ressources informationnelles.
- Mis en ligne le 23 mars 2023, l'outil comparatif québécois des diplômes étrangers permet aux employeurs et organismes de chercher de façon autonome des diplômes délivrés hors du Canada pouvant être comparés à ceux du Québec dans le but de soutenir leurs activités de recrutement de main-d'œuvre qualifiée.

Publications en matière d'allègement réglementaire

Les analyses d'impacts réglementaires réalisées par le Ministère sont disponibles sur le site Web gouvernemental à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/premier-ministre/equipe/conseil-des-ministres/memoires-conseil-ministres/2022-2023>.

En 2022-2023, aucun nouveau formulaire s'adressant aux entreprises n'a été mis en œuvre. Enfin, la clientèle du Ministère n'étant pas principalement composée d'entreprises, et ayant peu de formalités administratives leur étant destinées, le Ministère ne dispose pas d'un mécanisme permanent de révision des règles à l'égard de ces dernières.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues
Au cours de l'exercice financier 2022-2023, le Ministère a reçu 160 ²⁵ demandes d'accès formulées en vertu des articles 9, 83 et 89 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (RLRQ, chapitre A-2.1).

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	25	34	11
21 à 30 jours	40	29	–
31 jours et plus (le cas échéant)	8	3	–
Total	73	66	11

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, le Ministère a traité 150²⁶ demandes. La grande majorité de ces demandes, soit 92,7 % (139), ont été traitées dans les délais prescrits par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, soit 30 jours ou moins.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels et rectifications	Rectifications	Dispositions de la loi invoquées ↓
Acceptée (entièrement)	16	37	10	–
Partiellement acceptée	34	21	–	Articles 1, 9, 14, 15, 18, 19, 22, 23, 24, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 37, 39, 40, 53, 54, 86, 87, 88, 168 Article 9 de la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i>
Refusée (entièrement)	6	3	–	Articles 9, 14, 18, 19, 34, 37, 39, 53, 54, 55, 88
Autres	17	5	1	Articles 1, 42 et désistement

25. De ce nombre, 17 demandes seront traitées au cours de l'exercice financier 2023-2024.

26. De ce nombre, sept demandes ont été reçues à la fin de l'exercice financier précédent et traitées en 2022-2023.

La majorité des décisions rendues par le Ministère au cours de l'exercice financier 2022-2023 ont été favorables à l'accès. En effet, 78,7 % (118) des demandes traitées ont été acceptées entièrement ou partiellement, alors que pour 15,3 % (23) des demandes, le Ministère ne détenait pas les documents, la demande était irrecevable ou la personne s'est désistée. Seulement 6 % (9) ont été refusées entièrement.

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	–
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	1

Application du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*

Conformément aux dispositions de la section III du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1, r. 2), le Ministère diffuse sur le site Web du gouvernement du Québec les renseignements prévus.

De plus, au cours de l'exercice financier 2022-2023, plusieurs activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels ont été réalisées au sein du Ministère, dont des activités de sensibilisation, la diffusion d'une formation sur la protection des renseignements personnels destinée au personnel et une autre sur l'accès aux documents diffusée auprès de personnes impliquées dans le traitement des demandes d'accès. Le Ministère a également déployé des formations et questionnaires mensuels en cybersécurité qui contenaient plusieurs éléments en lien avec la protection des renseignements personnels.

Pour ce même exercice, le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels a été consulté 17 fois, en application des articles 7, 8 et 9 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*. Également, 83 avis de soutien-conseil en protection des renseignements personnels ont été émis à différentes unités administratives afin de les soutenir dans l'application et le respect des dispositions prévues par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ? Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	Non
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ? Si oui, expliquez lesquelles : Le Ministère s'est doté d'une politique linguistique pour la période 2019-2024. Celle-ci couvre la période visée et présente le mandataire et les membres du comité permanent. Les documents présentant le Comité permanent et les mandataires sont accessibles en tout temps dans l'intranet.	Oui

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : 2 novembre 2019	Oui
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ?	Non

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ? Si oui, expliquez lesquelles : La politique linguistique du Ministère vise à faire connaître à son personnel, ses partenaires et ses mandataires de quelle façon la <i>Charte de la langue française</i> et la <i>Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration</i> s'appliquent à ses activités. Un volet de la politique linguistique concerne l'écriture épïcène qui doit être mise en application dans les communications du Ministère. Le personnel a été sensibilisé à la rédaction épïcène afin de la mettre en pratique. D'autre part, le service linguistique du Ministère applique les différentes techniques propres à l'écriture épïcène lors de la révision des documents pour rendre les textes épïcènes agréables à lire et refléter ce qu'est le Québec, une société égalitaire. La campagne interne d'information et de sensibilisation de l'ensemble du personnel <i>On a bon genre au MIFI</i> s'est poursuivie en 2022 par la rédaction de brèves sur l'écriture épïcène et d'articles rédigés sur les difficultés grammaticales. Le personnel du Ministère peut donc trouver sur l'intranet des articles concernant ces sujets qui ont été produits au cours de l'année 2021 et 2022. De plus, le service linguistique du Ministère répond régulièrement aux questions de son personnel en ce qui concerne l'application de la politique linguistique dans différentes situations de communication auprès de la clientèle immigrante. Également, il répond aux questions fréquentes relatives aux règles grammaticales, aux anglicismes ou à la typographie. À cet égard, un rappel a été effectué auprès du personnel pour encourager l'utilisation des outils mis à sa disposition sur l'intranet du Ministère et sur le site Web « La vitrine linguistique » de l'Office québécois de la langue française.	Oui

Systèmes téléphoniques

Les services d'accueil téléphoniques du Ministère sont conformes aux balises de l'Office québécois de la langue française et sont offerts prioritairement et principalement en français, comme l'exigent les politiques linguistiques tant gouvernementales que ministérielles.

Langue de communication avec la clientèle

Le Ministère se conforme aux exigences relatives à l'exemplarité de l'État édictées par la *Charte de la langue française*. Les membres du personnel du Ministère ne doivent jamais présumer qu'une personne souhaite qu'on s'adresse à elle dans une langue autre que le français et qu'elle veut recevoir sa correspondance dans une langue autre que le français ou qu'elle est incapable de comprendre le français.

Lorsque le personnel a l'initiative de la communication, il s'adresse en français à la personne. Il peut toutefois utiliser une autre langue, dans la mesure de ses connaissances, si cette personne demande de poursuivre la discussion dans une autre langue.

Lorsque le personnel n'a pas l'initiative de la communication et répond à une personne qui s'est adressée à lui dans une langue autre que le français, il vérifie d'abord qu'elle parle ou comprend le français et, si c'est le cas, poursuit la discussion en français. Sinon, la discussion peut être poursuivie dans une autre langue.

Au Québec, les séances d'information offertes aux personnes immigrantes se déroulent en français. Lorsqu'une séance s'adresse à des personnes non francophones et qu'elle vise à favoriser l'apprentissage du français, une autre langue que le français peut être employée afin de faciliter le transfert de l'information.

Site Web

Les pages du site Web du gouvernement du Québec faisant référence aux services du Ministère respectent les dispositions de la *Charte de la langue française*. Les contenus destinés à nos différentes clientèles sont majoritairement accessibles à partir de [Quebec.ca/immigration](https://quebec.ca/immigration) et sont disponibles en français et en anglais.

Depuis le 1^{er} juin 2023, la Politique linguistique de l'État est en vigueur et prévoit de nombreuses mesures pour assurer la promotion, la protection, le rayonnement et l'utilisation exclusive du français dans l'Administration publique. Durant l'exercice financier 2022-2023, le Ministère appliquait les orientations qui étaient en vigueur et se préparait à mettre en place les nouvelles orientations gouvernementales.

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

Plusieurs indicateurs montrent que la situation des femmes immigrantes permanentes sur le marché du travail québécois s'est améliorée au cours des années. Le taux d'emploi, chez les femmes immigrantes âgées de 15 à 64 ans, a atteint 72,8 % en 2022, comparativement à 56,3 % en 2006²⁷. Il s'agit d'une augmentation de 16,5 points de pourcentage. Ce résultat de 2022 est le plus élevé après ceux de 2019 (69,4 %) et de 2018 (68,8 %). Depuis 2015, le taux d'emploi des femmes immigrantes de 15 à 64 ans n'a cessé de croître, à l'exception du repli observé en 2020, année de l'amorce de la pandémie. Il demeure cependant plus faible que celui des hommes immigrants permanents du même groupe d'âge, dont le taux s'élève à 80,5 % en 2022.

En ce qui concerne le taux de chômage des femmes immigrantes permanentes, il a reculé au cours des années pour s'établir à 5,8 % en 2022. Ce taux, le plus bas depuis que les données sont enregistrées, a atteint 12,2 % en 2020. En comparant ces résultats avec ceux de leurs homologues masculins, les femmes immigrantes ont un taux comparable à celui des hommes en 2022 (5,9 %).

Les indicateurs rendent compte d'une participation moindre des femmes immigrantes âgées de 15 à 64 ans au marché du travail comparativement aux femmes natives du même groupe d'âge. Le taux d'emploi plus élevé de ces dernières l'illustre d'ailleurs (76,5 % en 2022). En ce qui a trait au taux de chômage, les femmes natives se distinguent positivement des femmes immigrantes permanentes avec un résultat de 3,4 % en 2022, qui est également plus faible que celui des hommes natifs (4,1 %).

Malgré les progrès observés depuis 2006, le Ministère demeure conscient que bon nombre de femmes immigrantes ont de la difficulté à intégrer le marché du travail, notamment celles qui sont arrivées récemment. C'est de ce point de vue que le Ministère met en œuvre des projets qui leur sont destinés.

27. Enquête sur la population active de Statistique Canada.

Participation et inclusion des femmes immigrantes

La valeur fondamentale d'égalité entre les femmes et les hommes est communiquée notamment auprès de l'ensemble des candidates et candidats à l'immigration économique permanente, dans le cadre de l'attestation de l'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne*. Des contenus pédagogiques sont intégrés dans le Système d'évaluation de l'apprentissage des valeurs et son guide pratique intitulé *Les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne*. Ces contenus pédagogiques se reflètent également dans la session Objectif Intégration (OI).

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat à la condition féminine (SCF) et d'autres partenaires clés dans la mise en place d'actions qui auront une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Plus précisément, dans le contexte de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles*, le Ministère poursuit ses actions en matière d'information et de formation aussi bien à l'intention des femmes immigrées ou racisées victimes de violence qu'auprès des agentes et agents d'aide à l'intégration, des agentes et agents d'accueil à l'aéroport et des conseillères et conseillers en immigration régionale. Le Ministère travaille en concertation avec les prestataires de services qu'il finance afin de s'assurer que les femmes immigrées ou racisées victimes de violence disposent d'outils qui répondent à leurs besoins.

Par ailleurs, le Ministère assure la coordination des discussions avec le SCF et le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'avec des organismes communautaires experts dans le contexte du *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale*, notamment dans la poursuite des travaux du projet-pilote *Accessibilité aux services d'interprétariat pour les femmes immigrantes, réfugiées et à statut précaire victimes de violence conjugale*, présenté par la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes. Ce projet vise à trouver des solutions aux besoins d'interprétariat de ces femmes en contexte de violence conjugale et à répondre adéquatement aux enjeux d'égalité et d'intégration.

De plus, dans le cadre du *Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie*, le Ministère a déployé un réseau d'intervenantes communautaires interculturelles (ICI Femmes) en partenariat avec 15 organismes communautaires. Ces services ICI Femmes effectuent des interventions personnalisées auprès des femmes immigrées ou racisées, offrent de l'information sur les ressources, sensibilisent quant aux relations saines et égalitaires et assurent la liaison entre les femmes et les services spécialisés en matière de violence envers les femmes.

Le projet pilote des intervenantes communautaires interculturelles pour les femmes (ICI Femmes) a débuté en septembre 2021. Les activités cesseront d'être offertes en mode pilote le 30 juin 2023 et seront incluses dans l'offre de service régulière.

Le projet est financé en vertu du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration du Ministère pour l'embauche d'une ressource humaine à temps complet par organisme participant pour occuper le poste d'ICI Femmes.

Sommaire du financement des organismes d'accueil des personnes immigrantes

En 2022-2023, le Ministère a financé 110 organismes offrant des services de soutien à l'installation et à l'intégration pour une somme totalisant 52,4 M\$. Certains de ces organismes abordent les problématiques de violence, diffusent de l'information sur les services offerts dans le milieu et font, au besoin, du référencement vers les services spécialisés et vers le réseau de la santé et des services sociaux. Ces 14 organismes ont reçu un financement de 1,8 M\$.

Le Ministère finance 49 organismes partenaires à travers le Québec qui offrent la session OI. La session porte sur les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne*, les codes culturels et le cadre légal dans le monde du travail. Depuis l'automne 2020, la session OI est accessible en ligne et en présentiel. Une allocation est octroyée pour favoriser la participation. Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, 5 295 personnes ont suivi la session OI dans un organisme communautaire, dont 2 671 femmes (soit 50,4 %).

Sur le plan local, régional et national, le Ministère poursuit sa collaboration avec des organismes partenaires dont les activités de socialisation visent à sortir les femmes immigrantes de leur isolement.

Francisation des femmes immigrantes

Les programmes et le matériel pédagogique du Ministère intègrent et abordent l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre des services d'apprentissage du français offerts aux personnes immigrantes adultes. L'intégration de cette valeur dans l'enseignement est notamment prescrite par le Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec. Les élèves qui fréquentent les cours de français généraux à temps complet et à temps partiel sont sensibilisés au respect de la liberté individuelle et de l'égalité des personnes ainsi qu'à la lutte contre la violence conjugale et les agressions sexuelles.

Le Ministère a continué à mettre en œuvre diverses actions pour permettre aux femmes immigrantes d'apprendre le français. Ces actions sont déployées pour répondre davantage aux besoins des femmes immigrantes dans les différentes étapes de leur parcours d'intégration à la société québécoise et pour leur permettre d'acquérir une maîtrise du français à des niveaux de compétence plus élevés dans divers domaines professionnels, à l'étranger et au Québec. Également, ces actions ont comme but de rejoindre les femmes immigrantes qui vivent isolées et de les inciter à suivre des cours de français à l'étranger.

Les cours de français spécialisés à temps partiel offerts pour certains domaines professionnels ont permis de soutenir les femmes immigrantes dans leur démarche d'intégration professionnelle. D'ailleurs, en 2022-2023, les femmes représentaient 68,8 % de l'ensemble des personnes inscrites aux cours de français pour les infirmières et infirmiers (61 femmes, soit 95,3 % des personnes inscrites) et aux cours de français spécialisé dans le domaine de la santé (72 femmes, soit 77,4 % des personnes inscrites), dans les domaines du génie et des sciences appliquées (50 femmes, soit 40,7 % des personnes inscrites) et dans les domaines de l'administration, du droit et des affaires (196 femmes, soit 71,3 % des personnes inscrites).

Les modules spécialisés d'autoformation en ligne complètent cette offre de cours dans les mêmes domaines.

Le Ministère élabore également du matériel libre d'accès pour certains domaines d'emploi en demande au Québec qui sont traditionnellement occupés par des femmes afin de faciliter leur intégration en emploi. Dans les années précédentes, le Ministère avait mis en ligne le matériel didactique de français spécialisé pour les préposées et préposés aux bénéficiaires et le matériel du cours de français spécialisé en tourisme et en commerce. En 2022-2023, le matériel de français spécialisé en cuisine et en restauration a été mis en ligne et le Ministère a poursuivi l'élaboration du matériel de français spécialisé en éducation à l'enfance.

De plus, des projets pilotes ont été réalisés pour offrir des cours de français spécialisés en soins infirmiers avec des activités de soutien à l'apprentissage en lien avec ce domaine professionnel, et des cours de français à distance ont été offerts aux infirmières et infirmiers recrutés à l'étranger avant même leur arrivée au Québec.

L'aide financière incitative offerte aux personnes qui suivent les cours de français du Ministère améliore sensiblement l'accès aux services de francisation pour toutes les personnes immigrantes, notamment les femmes. Par ailleurs, 84 % des élèves aux cours de français ayant bénéficié d'une allocation pour frais de garde étaient des femmes.

Pour renforcer la valeur d'égalité entre les femmes et les hommes

Le Ministère intègre l'analyse différenciée selon les sexes dans ses pratiques depuis 2006 et collabore activement aux travaux de réflexion du Secrétariat à la condition féminine sur les orientations gouvernementales en la matière.

Le Ministère est responsable et collabore à la mise en œuvre de différentes actions dans le cadre de stratégies et de plans d'action gouvernementaux visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Également, il veut prévenir et lutter contre la violence basée sur le genre (violence conjugale et sexuelle, exploitation sexuelle des personnes mineures et toute forme de violence faite aux femmes). Ces stratégies et plans sont les suivants :

- La *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027*
 - Le Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec réalise le projet *Pour plus d'égalité, renforçons la lutte contre les violences basées sur l'honneur au Québec!* dans le cadre de la Stratégie. Il s'agit d'une entente triennale 2023-2026.
- Le *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*
 - La Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes pilote le projet *Accessibilité aux services d'interprétariat pour les femmes immigrantes, réfugiées et à statut précaire* afin de répondre aux objectifs du Plan d'action.
- La *Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027*
 - Afin de réaliser la mesure du Ministère prévue au plan d'action, des travaux sont en cours avec la collaboration d'un organisme.

- Le Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie
 - Quinze organismes partenaires du Ministère ont assuré la mise en œuvre du projet ICI Femmes pour répondre aux objectifs du plan. En respectant la distanciation sociale et les mesures sanitaires, les ICI Femmes ont rencontré 983 femmes à risque ou victimes de violence basée sur le genre entre 2022 et 2023.

4.10 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire. Elle a pour but d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité.

Tarifs des services

Les tarifs du Ministère sont fixés par la *Loi sur l'immigration au Québec* (articles 73 à 78) et indexés²⁸ selon les exigences de l'article 83.3 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001). Les deux tableaux qui suivent présentent les tarifs et les coûts de revient des services tarifés.

Droits exigibles pour l'immigration permanente en vertu de la *Loi sur l'immigration au Québec*

Tarifs pour une demande de sélection à titre permanent	Jusqu'au 31 décembre 2022	À compter du 1 ^{er} janvier 2023
Gens d'affaires (investisseur)	16 383 \$	16 874 \$
Gens d'affaires (entrepreneur et travailleur autonome)	1 142 \$	1 176 \$
Travailleur qualifié	844 \$	869 \$
Chaque membre de la famille qui accompagne la requérante ou le requérant principal (sauf s'il s'agit d'une demande présentée dans le cadre du Programme des investisseurs)	181 \$	186 \$
Employeur présentant une demande de validation d'emploi permanent	210 \$	216 \$

Tarifs pour une demande d'engagement à titre de garant ou de garant d'une ressortissante ou d'un ressortissant étranger du regroupement familial	Jusqu'au 31 décembre 2022	À compter du 1 ^{er} janvier 2023
Engagement pour la première ressortissante ou le premier ressortissant étranger	301 \$	310 \$
Pour chaque autre personne ressortissante parrainée visée par la demande	120 \$	124 \$

28. L'augmentation touche les droits exigés en vertu de la *Loi sur l'immigration au Québec*, ainsi que les frais exigés pour une demande d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec. Les tarifs ont été augmentés de 3 % le 1^{er} janvier 2023, conformément à la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux* (L.Q. 2022, chapitre 29), et les tarifs résultant de cette hausse sont prévus au chapitre IX (Droits exigibles) de la *Loi sur l'immigration au Québec*. Par ailleurs, en raison des conventions d'aide financière signées entre le Ministère et Montréal International, Québec International et la Société de développement économique de Drummondville, en mars 2020, les tarifs, pour la participation des entreprises aux Journées Québec virtuelles, ont été fixés jusqu'au 31 mars 2023 et ils n'ont pas été indexés au 1^{er} janvier 2023.

Droits exigibles pour l'immigration temporaire en vertu de la *Loi sur l'immigration au Québec*

Tarifs pour une demande de sélection à titre temporaire	Jusqu'au 31 décembre 2022	À compter du 1 ^{er} janvier 2023
Travailleur étranger temporaire	210 \$	216 \$
Étudiant étranger	120 \$	124 \$
Employeur présentant une demande d'évaluation des effets de l'offre d'emploi sur le marché du travail au Québec	210 \$	216 \$
Personne en séjour temporaire pour un traitement médical	120 \$	124 \$

Droits exigibles pour les personnes consultantes en immigration en vertu de la *Loi sur l'immigration au Québec*

Tarifs pour les personnes consultantes en immigration	Jusqu'au 31 décembre 2022	À compter du 1 ^{er} janvier 2023
Demande de reconnaissance d'une consultante ou d'un consultant en immigration	1 747 \$	1 799 \$
Demande de renouvellement de la reconnaissance	1 421 \$	1 464 \$

Autre tarif en vigueur

Autre tarif	Jusqu'au 31 décembre 2022	À compter du 1 ^{er} janvier 2023
Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec	126 \$	130 \$

Coût de revient des services en immigration permanente pour 2022-2023*

Immigration permanente	Coût moyen par dossier*
Gens d'affaires (investisseur)	7 064 \$
Gens d'affaires (entrepreneur et travailleur autonome)	11 139 \$
Travailleur qualifié	1 612 \$
Personne réfugiée ou en situation semblable	10 008 \$
Employeur présentant une demande de validation d'emploi permanent	2 945 \$
Parrainage familial	225 \$

* Coût de revient basé sur les dépenses de l'exercice 2022-2023.

Coût de revient des services en immigration temporaire pour 2022-2023*

Immigration temporaire	Coût moyen par dossier*
Travailleur étranger temporaire	315 \$
Étudiant étranger	46 \$
Employeur présentant une demande d'évaluation des effets de l'offre d'emploi sur le marché du travail au Québec	190 \$

* Coût de revient basé sur les dépenses de l'exercice 2022-2023.

Coût de revient des services pour les consultants en immigration pour 2022-2023*

Consultants en immigration	Coût moyen par dossier*
Demande de reconnaissance à titre de consultant en immigration	2 524 \$
Demande de renouvellement de la reconnaissance	740 \$

* Coût de revient basé sur les dépenses de l'exercice 2022-2023.

Autre coût de revient des services pour 2022-2023*

Autre coût	Coût moyen par dossier*
Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec	375 \$

* Coût de revient basé sur les dépenses de l'exercice 2022-2023.

Revenus de tarification perçus en 2022-2023, coûts et niveau de financement, par catégorie

Catégorie	Revenus	Coûts	Niveaux de financement atteints
Certificats d'acceptation — Étudiants étrangers	17 804 714 \$	6 912 793 \$	257,6 %
Certificats d'acceptation — Travailleurs étrangers temporaires	14 147 597 \$	15 861 139 \$	89,2 %
Certificats de sélection*	14 422 029 \$	21 998 266 \$	65,6 %
Consultant en immigration	548 863 \$	501 492 \$	109,4 %
Demandes d'engagement d'un garant	4 726 498 \$	3 455 990 \$	136,8 %
Demandes d'un employeur relatives à un emploi	10 865 284 \$	7 835 388 \$	138,7 %
Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec	2 398 593 \$	8 033 972 \$	29,9 %
Total	64 913 578 \$	64 599 040 \$	100,5 %

* Cette catégorie regroupe les droits exigibles pour les Certificats de sélection suivants : investisseurs, travailleurs qualifiés, travailleurs autonomes ainsi que les entrepreneurs.

Crédit au net

Le crédit au net est un mode de gestion budgétaire qui permet de transformer en crédits une portion des revenus générés par une activité. Le Ministère utilise ce mécanisme pour couvrir en partie les dépenses relatives aux activités de traitement des demandes d'immigration. L'ensemble des catégories de revenus est convertible en crédits au net, à l'exception des évaluations comparatives des études effectuées à l'extérieur du Québec et de la participation d'entreprises aux Journées Québec virtuelles. Pour ces deux dernières catégories, les revenus perçus restent au fonds consolidé du revenu du ministère des Finances du Québec.

Crédit au net du Ministère

	2022-2023	2021-2022	Variation
Revenus	62 514 985 \$	44 413 058 \$	18 101 927 \$
Revenus transformés*	23 507 553 \$	23 143 842 \$	363 711 \$

* Il s'agit du montant de crédits supplémentaires obtenus par le Ministère par la conversion en crédits au net des revenus (droits perçus) encaissés pour le traitement des demandes d'immigration.

Pour les nouveaux biens et services

En 2021-2022, le Ministère a mis en place des activités non tarifées pour favoriser la reconnaissance des compétences, notamment l'accompagnement personnalisé des candidates et candidats à la reconnaissance des compétences afin de mieux préparer la personne immigrante à son intégration professionnelle au Québec et l'octroi d'un soutien financier aux personnes immigrantes en démarche de reconnaissance des compétences.

Pour les biens et services qui pourraient être tarifés

Les services de francisation et d'intégration, ainsi que certains services d'immigration, sont des services non tarifés, mais qui pourraient l'être. Les listes suivantes présentent ces services.

Sommaire des services qui pourraient être tarifés en immigration

- Évaluation préliminaire d'immigration en ligne ;
- Outil d'autoévaluation du pointage accordé en fonction des renseignements inscrits dans une déclaration d'intérêt ;
- Grille d'autoévaluation de la capacité financière basée sur des revenus de source canadienne pour un membre de groupe de deux à cinq personnes physiques ;
- Séance d'information sur le Québec à l'étranger dans certains territoires ;
- Service-conseil aux candidates et aux candidats à l'immigration.

Sommaire des services qui pourraient être tarifés en immigration temporaire et permanente

- Étudier, travailler ou obtenir un traitement médical, lorsque cette personne a également présenté une demande d'asile, pour obtenir la protection conférée aux personnes reconnues comme réfugiées au sens de la Convention sur les réfugiés ou qui s'est vu accorder une protection par le ministre canadien de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté ;
- Demande de sélection à titre temporaire d'une personne ressortissante étrangère qui vient au Québec pour étudier, lorsqu'il s'agit d'une personne mineure prise en charge par un directeur de la protection de la jeunesse pouvant être exemptée du paiement des droits de scolarité normalement exigés des étudiantes et étudiants étrangers ;
- Demande de sélection à titre permanent dans la catégorie du regroupement familial ;
- Demande de sélection à titre permanent dans la catégorie de l'immigration économique si elle vise à ajouter un membre de la famille d'une ressortissante ou d'un ressortissant étranger ;
- Demandes d'engagement et de sélection dans la catégorie de l'immigration humanitaire ;
- Réexamen administratif de certaines décisions défavorables rendues à l'égard d'une demande de sélection ou d'engagement.

Sommaire des services qui pourraient être tarifés en francisation et en intégration

- Orientation, à l'étranger, vers des services d'apprentissage et d'évaluation des compétences en français ;
- Cours de français en ligne ;
- Cours de français suivi chez un partenaire du Ministère à l'étranger ;
- Cours de français dans les établissements d'enseignement et les organismes communautaires ;
- Cours réguliers à temps complet : Français pour personnes immigrantes adultes ;
- Cours réguliers à temps complet : Français pour personnes immigrantes peu alphabétisées ;
- Cours réguliers à temps partiel ;
- Cours spécialisés à temps partiel ;
- Services d'intégration en ligne ;
- Accueil à l'aéroport international Montréal-Trudeau ;
- Accompagnement Québec ;
- Accompagnement dans les démarches de reconnaissance des compétences ;
- Services aux entreprises.

Sommaire des services qui pourraient être tarifés en francisation et en intégration en partenariat avec des organismes communautaires

- Accueil et soutien à l'installation des personnes réfugiées prises en charge par l'État ;
- Services individuels de soutien à l'installation et à l'intégration ;
- Séance de groupe Premières démarches d'installation, le cas échéant, en fonction des besoins exprimés par la clientèle ;
- Service d'accompagnement en reconnaissance des compétences de Qualifications Québec ;
- Session de groupe Objectif Intégration.

Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

Au cours des dernières années, le Ministère a réalisé des analyses du coût de revient pour les services non tarifés suivants :

- La francisation des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants ;
- Les services de cours de français à temps complet en milieu institutionnel ;
- Les services de cours de français en milieu communautaire à temps partiel et à temps complet ;
- L'accueil, l'intégration et la francisation des personnes réfugiées syriennes ;
- L'aide à la recherche de logement et la francisation des demandeuses et demandeurs d'asile ;
- Le service de renseignement téléphonique de première ligne du Centre de contacts clientèle ;
- Le volet des services d'installation et d'intégration des personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontière du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration ;
- Le volet des services individuels de soutien au Parcours d'accompagnement personnalisé²⁹ du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration.

Utilisation des fonds gouvernementaux alloués à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes

Conformément à la volonté gouvernementale d'assurer rigueur, transparence et cohérence dans la gestion des sommes allouées par le Québec à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes, le Ministère a conclu des ententes avec le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Enseignement supérieur, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ainsi que le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Offre de service gouvernementale

Francisation et intégration socio-économique des personnes immigrantes

Depuis 2008-2009, le Ministère conclut des ententes avec d'autres ministères qui offrent des services de francisation et d'intégration aux personnes immigrantes, afin d'encadrer le transfert des budgets pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation.

En 2022-2023, le Ministère a conclu quatre ententes. Les dépenses de chacun des ministères, relativement aux services couverts par ces ententes, sont présentées à la fin de la présente section, dans le tableau « Dépenses des autres ministères aux fins de l'intégration et de la francisation des personnes immigrantes ». Les tableaux présentés ci-après rendent compte des services offerts par les ministères et du nombre de participantes et de participants.

29. Le Parcours d'accompagnement personnalisé (anciennement, Programme Réussir l'intégration — PRINT) a été mis en œuvre à la suite des recommandations du Vérificateur général du Québec. Le programme a élargi la portée des actions en créant un volet visant la pleine participation des personnes immigrantes.

Ministère de l'Éducation

Le tableau suivant présente les services offerts par les centres de services scolaires et les commissions scolaires de 2020-2021 à 2022-2023 : les services aux jeunes (soutien à l'apprentissage du français et à l'intégration) et les services aux adultes (francisation, intégration socioprofessionnelle, formation, etc.). Il présente aussi les services financés pour les formations d'appoint offertes aux niveaux secondaire et collégial et prescrites par les ordres professionnels.

Tableau des services financés

Services financés	Entente 2022-2023 (reddition de comptes basée sur l'effectif 2021-2022)		Entente 2021-2022 (reddition de comptes basée sur l'effectif 2020-2021)		Entente 2020-2021 (reddition de comptes basée sur l'effectif 2019-2020)	
Services aux jeunes (soutien à l'apprentissage du français et à l'intégration)	14 196 élèves (services d'accueil)	47 % femmes 53 % hommes	14 623 élèves (services d'accueil)	47 % femmes 53 % hommes	17 492 élèves (services d'accueil)	46,9 % femmes 53,1 % hommes
	13 231 élèves (soutien linguistique)	47,7 % femmes 52,3 % hommes	14 432 élèves (soutien linguistique)	48,2 % femmes 51,8 % hommes	12 989 élèves (soutien linguistique)	48,9 % femmes 51,1 % hommes
	69 524 élèves (activités d'intégration)	48,9 % femmes 51,1 % hommes	67 463 élèves (activités d'intégration)	48,8 % femmes 51,2 % hommes	69 060 élèves (activités d'intégration)	48,8 % femmes 51,2 % hommes
Services aux adultes (francisation, intégration socioprofessionnelle, formation, etc.)	35 033 inscriptions	55 % femmes 45 % hommes	32 068 inscriptions	55 % femmes 45 % hommes	36 042 inscriptions	55,1 % femmes 44,9 % hommes
Formations professionnelles d'appoint prescrites par les ordres professionnels*	75 inscriptions		189 inscriptions		195 inscriptions	

Source : Données du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 fournies par le ministère de l'Éducation.

* Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec. Les données reflètent les inscriptions dans le programme d'études : *Formation d'appoint visant l'obtention du droit de pratique à titre d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire*, excluant les formations à la carte qui pourraient avoir été prescrites.

Ministère de l'Enseignement supérieur

Tableau des services financés

Services financés	Entente 2022-2023 (reddition de comptes basée sur l'effectif 2021-2022)	Entente 2021-2022 (reddition de comptes basée sur l'effectif 2020-2021)	Entente 2020-2021 (reddition de comptes basée sur l'effectif 2019-2020)
Formations techniques d'appoint prescrites par les ordres professionnels*	585 inscriptions	371 inscriptions	415 inscriptions ³⁰

Source : Données du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 fournies par le ministère de l'Enseignement supérieur.

* Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le tableau suivant présente les mesures et les services financés pour l'intégration des personnes immigrantes (orientation professionnelle, aide à la recherche d'emploi, expériences en milieu de travail, subventions salariales, supplément de retour au travail, etc.) ainsi que le nombre de participations et d'adultes distincts ayant bénéficié de ces mesures ou reçu ces services, de 2020-2021 à 2022-2023.

Mesures et services financés	2022-2023	2021-2022	2020-2021
• Accueil et évaluation pour la détermination d'un plan d'action personnalisé • Orientation professionnelle • Formation (y compris la francisation) • Aide à la recherche active d'emploi • Préparation à l'emploi • Expériences en milieu de travail • Subventions salariales pour favoriser l'embauche • Supplément de retour au travail • Soutien au travail autonome • Information sur le marché du travail • Services de placement	31 459 participations 20 486 adultes distincts* (56,6 % femmes) (43,4 % hommes)	24 675 participations 16 405 adultes distincts* (57,5 % femmes) (42,5 % hommes)	18 354 participations 12 360 adultes distincts* (58,2 % femmes) (41,8 % hommes)

Source : Données du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 fournies par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

* Un adulte distinct peut participer à plus d'une mesure ou plus d'un service.

30. Cette donnée a été corrigée à la suite de la révision de certaines données de 2020-2021. L'ancien nombre de référence était 763 inscriptions.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Le tableau suivant présente les services financés pour la santé préventive, les services sociaux et l'aide financière aux personnes sollicitant l'asile et aux personnes en instance de régularisation de leur statut d'immigration et pour les services offerts par les organismes communautaires à cette clientèle et aux personnes immigrantes, de 2020-2021 à 2022-2023.

Services financés	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Services sociaux d'entraide et de soutien aux familles et aux femmes issues de la diversité ethnoculturelle offerts par des organismes communautaires à Montréal pour l'exercice financier 2020-2021 et pour l'ensemble du Québec pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023	80 organismes communautaires	88 organismes communautaires	35 organismes communautaires
Évaluation du bien-être et de l'état de santé physique offerte aux personnes réfugiées en vertu des orientations ministérielles : <i>Une passerelle vers un avenir en santé — Orientations ministérielles concernant les services de santé et les services sociaux offerts aux personnes réfugiées à leur arrivée au Québec</i>	2 540 personnes	530 personnes*	–

Source : Données du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 fournies par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

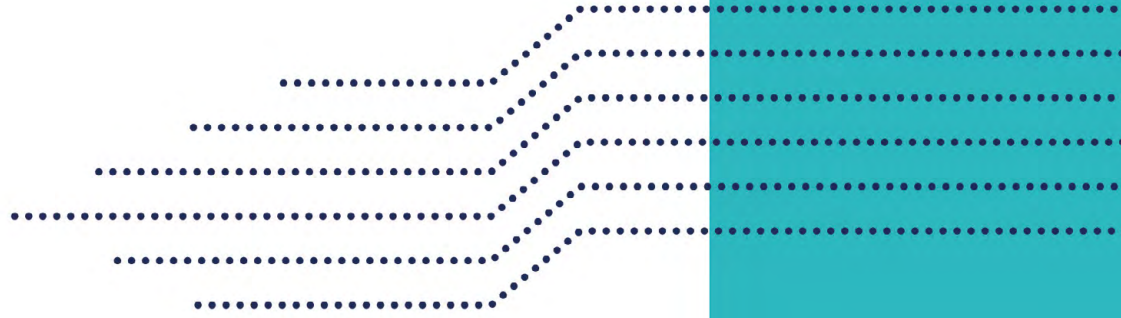
* En raison d'une modification apportée au système informatique, cette donnée reflète les résultats comptabilisés du 1^{er} avril 2021 au 15 décembre 2021.

Dépenses des autres ministères aux fins de l'intégration et de la francisation des personnes immigrantes

Ministère	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Éducation*	197 817 258 \$	199 272 240 \$	228 160 753 \$
Enseignement supérieur*	5 656 503 \$	4 393 647 \$	–
Emploi et Solidarité sociale	75 000 000 \$	75 000 000 \$	73 882 300 \$
Santé et Services sociaux	12 144 500 \$	12 219 500 \$	25 455 315 \$
Total	290 618 361 \$	290 885 387 \$	327 498 368 \$

Source : Données du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 fournies par le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Enseignement supérieur, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

* Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a été scindé en deux ministères distincts pendant l'année 2020-2021. La reddition de comptes 2020-2021 a été produite pour les deux ministères.



**Immigration,
Francisation
et Intégration**

Québec



I-0053-FR (2023-09)